



Saint-Georges sur-Cher 2013

Bulletin municipal n°38



Pages 1 à 10 : Notre commune, notre communauté

Pages 11 à 17 : Dossier - L'assainissement à Saint-Georges

Pages 18 à 23 : Dossier - Il fait bon vieillir à Saint-Georges

Pages 24 à 31 : Vie associative

Pages 32 et 33 : Infos paroissiales - Etat-Civil - Dates à retenir



Vous êtes cordialement invités
à la cérémonie des vœux
qui se déroulera
le vendredi 11 janvier 2013
à 19 heures
à la salle des fêtes.
À cette occasion, seront remises
diverses récompenses.

Toute l'année, tous les jours, pour savoir en temps réel ce qui se passe à Saint-Georges :
le bon réflexe c'est...

www.saintgeorgessurher.net

NOUVEAU : SAINT-GEORGES SUR VOTRE SMARTPHONE

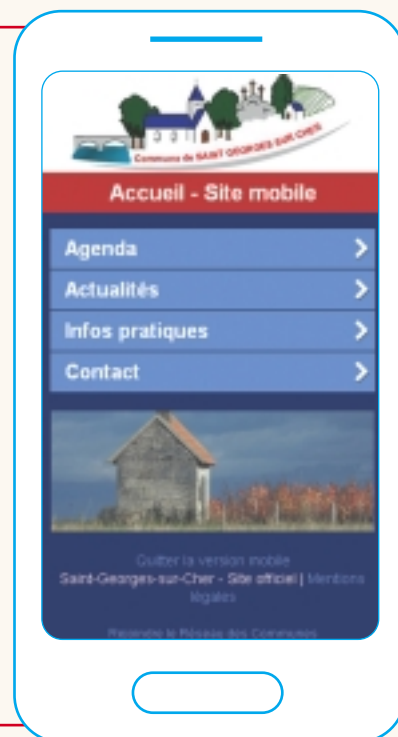
Pour les utilisateurs de Smartphones (iPhone, Android, etc), il existe désormais une version mobile de notre site Internet communal : dernières actualités, événements à venir, informations pratiques...

Pour installer l'application, il vous suffit de lancer l'application Flashcode sur votre mobile* puis **flasher le code 2D ci-dessous**.

Ensuite, vous accéderez directement à l'application pour mobile.



*Pour installer Flashcode depuis votre mobile, rendez vous sur :
Appstore ou Android Market, ou bien connectez-vous sur :
www.flashcode.fr





Le Mot du Maire

En mars 2014, vous aurez à élire un nouveau Conseil municipal. Le mode de scrutin devrait changer d'ici là, ce qui conduirait notre commune de plus de 2.500 habitants dans une élection par listes entières, sans possibilité de rayer des noms. Le principe simplifié est que la liste qui arrive en tête obtient 50 % des sièges ; les autres 50 % sont répartis à la proportionnelle entre les listes présentes. Ainsi, la liste gagnante est assurée d'avoir 75 % des sièges, les autres listes se partageant le reste. Compte-tenu de ce changement de mode de scrutin, je vous invite à l'avance à être très attentifs au choix que vous aurez à faire.

Je pense en particulier aux enjeux complexes des prochaines années. Comment faire que Saint-Georges, grosse commune rurale, conserve la qualité de vie que beaucoup lui reconnaissent ? Comment choisir des représentants qui se concentrent avant tout sur les besoins de nos habitants ? Comment participer honnêtement au développement de notre Communauté de communes sans continuer à construire un niveau supplémentaire lourd, cher et pas toujours compétent ? Comment, enfin, répondre aux besoins légitimes de notre population locale avec des budgets limités, avec une réduction des aides aux communes rurales et une raréfaction de l'argent public ?

À problème complexe, réponses multiples ! Je profite cependant de ce bulletin annuel pour vous livrer quelques réflexions sur la conduite des affaires communales. Fin 2013, trop près des élections de mars 2014, les élus seront tenus à la réserve sur ce sujet.

Depuis 2001, les deux Conseils municipaux que j'ai animés se sont attachés à quelques objectifs majeurs et à des principes de travail convenus à l'avance.

Ces objectifs principaux étaient de dynamiser la commune par le rajeunissement de la population et par la construction ou l'acquisition de gros équipements : école, salle des fêtes, dojo, accueil de loisirs. Il s'agissait aussi de développer les services à la population tels que les équipements associatifs, les services périscolaires, la cantine scolaire, le pôle médical, le service de repas à domicile, la création de 17 logements locatifs et le regroupement des commerces de proximité. L'activité locale a été soutenue par l'extension et la saturation de notre zone artisanale. Les infrastructures ont été renouvelées ou étendues : forages d'eau potable et réseau d'assainissement. Enfin, chacun a été informé régulièrement et simplement par un bulletin trimestriel et un site Internet.

Les principes de travail qui nous ont guidés et qui ont permis ces réalisations étaient au moins aussi importants que les objectifs. Ils sont basés sur le travail, l'honnêteté et la transparence : **être élu est un honneur qui impose des devoirs, ce n'est pas un avantage qui donne droit à des privilèges**. La gestion de plus en plus complexe est basée sur une vision ambitieuse de notre commune à long terme, sur une action méthodique et sereine dans les décisions quotidiennes et sur un contrôle strict des dépenses pour pouvoir investir. Enfin, dans le respect des traditions du monde rural, il vaut mieux bien faire et laisser dire que se répandre en annonces creuses et en discours politiques.

Le premier mandat a été efficace avec une équipe soudée et unie. Le second mandat s'est révélé plus difficile avec un conseil rajeuni et moins expérimenté : trois démissions pour raisons personnelles dont deux adjoints la première année, puis en 2012 un conflit larvé avec la Communauté de communes qui nous a affaiblis.

Une équipe municipale de 19 membres est nécessairement variée et même hétéroclite. Elle doit représenter les différents villages, plusieurs professions, tous les âges, toutes les expériences, toutes les sensibilités. La règle commune, c'est l'intérêt immédiat ou à terme des habitants de Saint-Georges. Cette règle prime sur toute considération d'intérêt personnel. Ainsi, le portrait de l'élue municipal idéal est basé sur les grandes qualités humaines : moralité irréprochable, proximité généreuse, attachement désintéressé à Saint-Georges.

Restent à apprécier les projets présentés et les orientations générales. La priorité aux enfants et à l'école ? L'importance du sport pour tous ? Comment agir sur l'emploi ? Que faire pour développer la solidarité et les services de proximité ? Quelles compétences confier à la Communauté de communes ? Que devons-nous faire nous-mêmes et que faire faire aux entreprises ?

Mille questions..., sans doute plusieurs politiques possibles. Des demandes multiples et des priorités à fixer. C'est une belle et noble tâche de s'occuper d'une commune. Vous confierez à vos futurs élus une grande responsabilité. Leurs décisions agiront inévitablement sur votre vie. Choisissez-les compétents, courageux et exemplaires.

En attendant cette échéance de 2014, je vous souhaite une bonne et belle année 2013.

Jean Lhoste

Finances communales

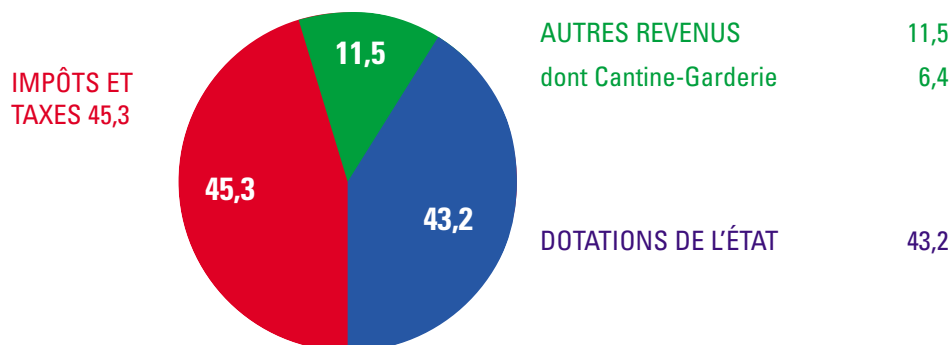


Année 2011

Dépenses de fonctionnement du budget principal (%)



Recettes de fonctionnement du budget principal (%)



Dépenses totales de la commune en 2011 (€)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	1.249.381	610.491
Eau potable	182.304	438.977
Assainissement	166.780	289.364
Transports scolaires	23.071	/
Logements	10.378	97.402
Commerces	49.539	134.831
Total	1.681.453	1.571.065

Principaux investissements en 2011 (€)

Conduite de refoulement d'eau au château d'eau	431.666
Travaux d'assainissement	44.520
Voirie pôle médical et lotissement	29.557
Acquisitions de terrains	15.901

Les réalisations 2012 et les projets en cours

LES DÉPENSES MAÎTRISÉES

En 2011, le total de nos dépenses de fonctionnement a été inférieur à celui de 2010 de 148.000 euros et nous a procuré un excédent de 227.000 euros. Cette amélioration provient d'une gestion serrée de nos effectifs, de la révision des contrats passés avec les entreprises et de la recherche d'économies diverses.

C'est cet excédent qui nous permet d'investir et de continuer à équiper la commune. Mais cela passe aussi par des sacrifices comme la suppression des illuminations de Noël qui représentent à elles seules 7.300 euros. La modernisation de l'éclairage public (256 lampadaires !) et le remplacement de toutes les horloges qui le gèrent réduisent la consommation d'électricité sans détériorer le service. La révision des fréquences de nettoyage des locaux, la mise en concurrence pour la plupart de nos fournitures sont autant de petites actions qui finissent par produire un résultat important.

LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

L'assainissement de nos eaux usées est un sujet complexe qui fait l'objet d'une étude dans ce numéro. Notre réseau collectif est assez peu développé et seulement 55% des maisons y sont raccordées (850 sur 1550). Cependant, depuis 2001, les investissements en extension et réfection de réseau se sont succédés pour atteindre un total de 1.990.000 euros, dont 790.000 euros de subventions (40%) et 1.200.000 euros d'emprunts. Bien que plusieurs villages doivent encore être raccordés (Les Raimbaudières, Corneboeuf, Parçay, La Vallée Pitrou), bien que Le Port mériterait de voir son réseau vétuste refait, bien que notre raccordement au SIAAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de l'Agglomération de Montrichard) nécessitera des travaux de raccordement, notre commune est contrainte de retarder tous ces projets pour des raisons financières.

En effet, si les investissements passés ont été subventionnés en moyenne à 40%, en réalité, le taux de l'aide est passé en 10 ans de 70% à 15%. À ce niveau, et compte-tenu de notre endettement, nous devons marquer un temps d'arrêt pour rééquilibrer nos comptes. Et c'est dans ce but que le Conseil municipal s'est résolu à augmenter très lourdement la redevance d'assainissement qui est passée de 1,05 euro par m³ en 2010 à 1,40 en 2011 et à 2,00 en 2012, en y ajoutant un abonnement de 20 euros par habitation. Cette forte augmentation a permis pour la première fois en 2012 que ce service soit autonome, c'est-à-dire entièrement financé par les abonnés sans subvention du budget général. C'est une obligation légale et c'est un principe d'équité vis-à-vis des propriétés non raccordées qui, elles, participent au financement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

C'EST LA FIN DU MERDERON



Depuis la création des réseaux dans les années 50, les eaux usées de La Chaise et La Poterie descendaient par une canalisation située dans le lit du Merderon. Malgré de multiples réparations, les fuites permanentes perturbaient le fonctionnement de la station d'épuration. Plusieurs travaux, étalés sur les années dernières, ont permis de simplifier le problème ; et depuis juillet 2012 ce vieux réseau du Merderon est désaffecté définitivement. Un nouveau réseau parallèle au ruisseau a été posé en traversant une vingtaine de jardins pour un montant de 260.000 euros HT. L'amélioration immédiate nous a permis de lancer l'étude de faisabilité pour se raccorder au SIAAM. Ce sera l'affaire de 2013.

LE PÔLE MÉDICAL SE DÉVELOPPE



Ce pôle médical au service des habitants de nos communes est le résultat d'un concours de bonnes volontés.

D'abord, les médecins de Saint-Georges construisent un cabinet médical assez grand et se lancent dans l'expérience PAÏS (voir encadré) qui permet à des jeunes confrères de les rejoindre. Ensuite, les pharmaciens puis les kinés achètent à la commune un lot de terrain pour s'installer.

Enfin, cette année, la commune structure l'ensemble en créant une belle voirie avec 50 places de parkings et quatre lots de terrains aménagés réservés à des professionnels de santé. ►

Notre commune, notre communauté...

Un premier lot est en cours de vente à un opticien qui va y construire un magasin.

Le projet a coûté 318.000 euros HT et devrait se compléter par d'autres installations. Les travaux entrepris en mars se sont terminés en novembre 2012.

QU'EST-CE QUE PAÏS ?

PAÏS signifie Programme Alternatif d'Innovation dans la Santé. Ce programme a été imaginé par des médecins de l'hôpital de Blois et expérimenté pour la première fois par les médecins de Saint-Georges.

Il s'agit de favoriser le travail en commun de plusieurs médecins de façon à couvrir les besoins des patients de 8h à 20h, à répondre aux petites urgences et à avoir en permanence un des médecins plus disponible.

Ce programme expérimental prend en charge une partie des frais de secrétariat et le système d'astreinte. Il aboutit à réduire le nombre d'urgences arrivant à l'hôpital et à organiser mieux l'activité de chaque médecin. Après 3 ans d'expérience financés par différents organismes d'assurance maladie, le relais a été pris en 2012 par notre Communauté de communes qui l'a élargi aux autres médecins de la communauté.

C'est une réponse efficace à la désormais fameuse désertification médicale.

LES GENS DU VOYAGE, QUEL CIRQUE !

Cette année encore, notre commune a subi des occupations forcées par des groupes importants de voyageurs peu respectueux du bien public. Un premier cirque s'est installé au début de l'été près de l'ancien camping, en laissant divaguer ses animaux dans les jardins. Un autre en octobre a envahi le parking réservé au sport et à la salle des fêtes. Dans les deux cas, la municipalité est mise devant le fait accompli, subit les conséquences, supporte les coûts et encaisse les vexations et les menaces de violence. La gendarmerie nous aide à négocier pour limiter la gêne.

L'ÉTUDE DU PLU REPORTÉE



Le Plan Local d'Urbanisme est destiné à remplacer le Plan

d'Occupation des Sols. Ce document d'urbanisme fixe les règles de construction et de développement de la commune. Un des objectifs de l'étude entreprise en juin 2010 et interrompue en mars 2012 était de transformer la zone des carrières en zone d'activités (artisanale, industrielle, commerciale) et d'y permettre la création d'emplois. Les multiples contraintes de la loi et des règlements nous ont conduits à renoncer à ce projet et à en repousser l'étude. Plusieurs autres communes ont rencontré les mêmes difficultés et espèrent un assouplissement des règles pour les zones rurales avant de relancer le projet.

L'OFFRE COMMERCIALE S'ACCROÎT



Faute de pouvoir agrandir tout de suite la zone artisanale, ce sont les commerces existants qui s'étendent. Les travaux en cours consistent à quadrupler la surface de vente de l'épicerie et à doubler celle du magasin de fleurs. Le logement au-dessus de l'épicerie sera séparé. Ce projet, qui reflète la bonne santé de nos commerces et la qualité du service rendu, représente 362.000 euros HT. La mise en service est prévue en fin d'année 2012.

LE CŒUR DE VILLAGE, ENFIN !



La réfection des places et l'embellissement du centre de la commune ont été étudiés et présentés depuis plusieurs années. Ce projet peut enfin être entrepris, grâce à une importante subvention du Conseil Régional (225.800 euros sur 563.000 HT) qui nous a été confirmée début 2012. Les travaux

Notre commune, notre communauté...

s'étaleront sur l'année 2013 et comprendront l'ouverture des espaces publics (mairie-presbytère et derrière l'église), la rénovation de murets et de beaux bâtiments (bibliothèque), la réorganisation des parkings aux abords des commerces, la création d'espaces verts et piétonniers pour mettre en valeur les bâtiments, l'éclairage de l'église. Au cours de ces travaux, le marché du dimanche devrait se déplacer sur la Place Bretonneau et libérer la Place de la Libération. Cette dernière, embellie, mettra en valeur la bibliothèque qui est la première mairie de notre commune, construite dans les années qui ont suivi La Révolution.

AUTRES BÂTIMENTS ...



La Poste a rénové le bureau de poste de Saint-Georges cet été et la commune a participé pour les travaux de façade. Depuis ces modifications, d'une part le service est amélioré dans un cadre rénové, d'autre part le logement a été séparé et peut être affecté à un autre usage.

Début 2013, après quelques aménagements, cet ancien logement sera mis à la disposition de la paroisse pour les besoins du catéchisme ou d'autres réunions. En contrepartie, la commune retrouvera la disposition du presbytère, très belle maison qui nécessitera une rénovation complète.

L'ÉCOLE DU GAI SAVOIR



Les effectifs scolarisés augmentent encore un peu cette année, à 274 (+12). Les bâtiments sont juste suffisants, mais une onzième classe pourrait être ouverte dans les prochaines années.

Dans l'immédiat, l'horaire du matin a été avancé de 15 minutes au 1^{er} janvier 2012 pour donner de la souplesse pour le repas du midi.

D'autres changements sont attendus en 2013, à l'initiative du nouveau Ministre de l'éducation.

La Communauté de communes



Notre communauté développe ses compétences : voirie, désertification médicale, équipements sportifs structurants, soutien à l'enseignement musical, politique touristique, boucles cyclables.

Concernant notre périmètre communautaire, nous avons perdu Chaumont et Rilly au 1^{er} janvier et Thenay au 1^{er} juin. Mais la grande question qui reste en suspens est celle du futur périmètre.

Après plusieurs réunions départementales en 2011, la réflexion a été interrompue par les élections du printemps et elle a repris en octobre. Notre premier projet d'une fusion avec la communauté de Bléré n'est plus prioritaire, car Bléré n'a pas exactement le même projet que nous et l'appartenance à deux départements complique la chose. Le projet à l'étude serait un rapprochement avec nos voisins de Contres et de Saint-Aignan, voire quelques communes du canton de Selles-sur-Cher.

La taille idéale n'existe pas, mais à l'avenir il faudra s'agrandir pour peser dans les décisions régionales. Une communauté plus vaste regroupant 40 000 habitants devra se concentrer sur les compétences économiques et d'organisation du territoire, en laissant aux communes les actions de proximité. Cela dit, la transformation s'avère difficile pour des raisons d'organisation, de ressources fiscales, de redistribution des compétences.

Espérons le meilleur et travaillons pour que la sagesse domine les débats dans l'intérêt à venir des habitants de la Vallée du Cher.

Environnement : La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La T.E.O.M. : Kezako ?

La **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères (T.E.O.M.), c'est un impôt payé par les habitants pour financer les différents services de collecte et de traitement des déchets :

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris OMR),
- La collecte en porte à porte des objets encombrants,
- La collecte sélective, le tri et le traitement des déchets valorisables (colonnes d'apport volontaire jaunes, bleues et vertes),
- La gestion des quatre déchèteries,
- Le transfert et traitement des déchets ultimes,
- Les différentes structures (déchèteries, centre de transfert,...).

Son montant est calculé sur la base de la taxe foncière sur le bâti, c'est-à-dire de la valeur locative de chaque propriété.

Comment se calcule la T.E.O.M. ?

1^{ère} étape : Le SMIEEOM VAL DE CHER établit le montant des coûts de fonctionnement et montant des marchés publics pour tous les services de collecte qu'il gère (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, déchèterie...). Ces montants sont ensuite répartis entre les différentes Communautés de communes et communes adhérentes au syndicat.

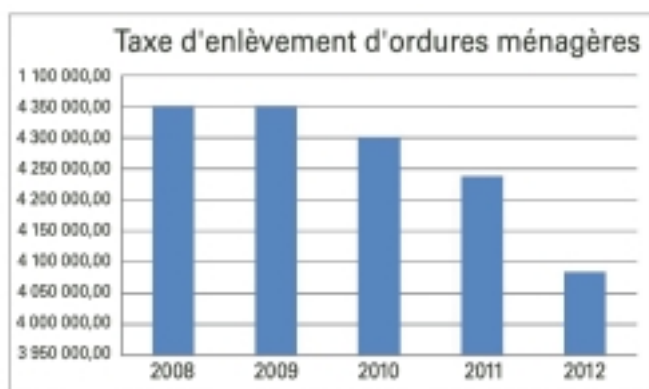
2^{ème} étape : Les Communautés de communes votent un taux pour chaque commune en fonction des différents éléments (bases,...) transmis par les services des impôts et du cadastre.

3^{ème} étape : Les services des impôts appliquent ensuite ce taux à la valeur du foncier bâti pour obtenir le montant à payer par chaque foyer.

4^{ème} étape : Les services des impôts perçoivent la T.E.O.M. par le biais de la taxe foncière (en plus des taux appliqués par les Communautés de communes, les impôts prélèvent 8% pour les frais de gestion). La T.E.O.M. (sans les 8%) est reversée aux Communautés de communes, qui la reversent dans son intégralité et mensuellement au SMIEEOM VAL DE CHER.

Toutefois, les propriétaires ne sont pas les seuls à être assujettis à la T.E.O.M. puisqu'ils peuvent répercuter cet impôt au locataire.

Evolution de la T.E.O.M. DE 2007 à 2012



ATTENTION :

Le montant de cette taxe sera maîtrisé sur le long terme seulement s'il y a moins d'ordures ménagères dans la poubelle et si un tri de bonne qualité est effectué dans les colonnes d'apport volontaire et les déchèteries. Les recettes versées sont proportionnelles à la quantité et à la qualité des emballages triés et viennent en déduction des coûts de collecte.



Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre Un plan de gestion et un nom pour le site naturel préservé de Saint-Georges-sur-Cher

En 2009, le Conservatoire d'espaces naturels de la Région centre achetait 5,8 hectares de prairies inondables et rose-lières, situées en bord de Cher, sur la commune de Saint-Georges-sur-Cher. Localisé plus précisément à l'extrême limite du banc communal, proche de l'Indre-et-Loire, au lieu-dit des « Prés de la Limite », le site naturel préservé a donc tout naturellement été baptisé : **les Prés de la Limite**.

Puisque l'on ne peut bien préserver que ce que l'on connaît bien, le travail du Conservatoire a d'abord consisté à réaliser des inventaires sur la végétation et les animaux (oiseaux, mammifères, insectes...) présents. Car les Prés de la Limite accueillent des hôtes prestigieux comme le rarissime Orchis élevé, le Pigamon jaune, le magnifique Cuivré des marais... Les botanistes, ornithologues et autres spécialistes des insectes ayant parcouru le site ont ainsi permis de dresser un inventaire de la richesse naturelle locale. Un plan de gestion a ensuite été rédigé, traçant les grandes lignes des futures actions de préservation du site.

Il a ainsi été défini que le site serait dans un premier temps fauché par un exploitant local, après le 20 juin et en ménageant quelques zones refuges pour la faune. La roselière, actuellement non valorisable par l'agriculture locale, sera entretenue ponctuellement tous les trois ans par un broyage. Et parmi les projets, une ancienne peupleraie pourrait être exploitée puis restaurée afin de regagner des surfaces de prairie. Les travaux prévus, étalés sur les dix ans que durera le plan de gestion, seront évalués au fur et à mesure et ajustés pour répondre au mieux à la dynamique des milieux naturels.

Le 19 octobre, ce plan de gestion était présenté aux habitants de Saint-Georges lors d'une réunion publique. D'autres animations sont prévues sur 2013.



Photo Serge Gressette (droits réservés)
Cuivré des marais



Photo Évelyne Cantonne et CEN Centre (droits réservés)
Pigamon jaune

Préserver, gérer des espaces naturels, accueillir le public...

Tel est le rôle du Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, association régionale de protection de la nature.

Pour plus d'informations sur le site des Prés de la Limite, pour vous procurer le programme des animations nature ou encore devenir bénévole de cette association, contactez l'antenne Indre-et-Loire / Loir-et-Cher : 6, place Johann Strauss - 37200 Tours
Tél. : 02 47 27 81 03 – Courriel : antenne37-41@cen-centre.org

Ensemble orchestral du Loir-et-Cher : La musique américaine et Star Wars au concert du 22 mars 2013

Depuis 3 ans, la commune accueille fin mars l'Ensemble orchestral du Loir-et-Cher pour un concert symphonique de très grande qualité. Cet orchestre symphonique dirigé par Dominique Baran et composé de 57 musiciens professionnels s'inscrit dans une grande tradition musicale qui fait aujourd'hui une des fiertés culturelles de notre département.

Offrir un tel concert dans notre commune, c'est donner à chacun une occasion unique pour découvrir et apprécier des grands airs de la musique classique. Et c'est avec satisfaction que nous accueillons chaque année pour ce concert des musiciens et mélomanes venant de toute la région, mais surtout de nombreux Saint-Georgiens jeunes et moins jeunes, seuls ou en familles, qui ne voudraient pour rien au monde rater ce grand moment de musique.



Pour cette quatrième édition, c'est la musique américaine qui sera à l'honneur avec un programme qui à n'en pas douter va emballer le public, notamment avec le thème musical bien connu de Star Wars !

VENDREDI 22 MARS 2013, à 20h30
Salle des fêtes de Saint-Georges

Programme :

- Symphonie° 9 en mi mineur (opus 95) dite « du Nouveau Monde » d'Anton Dvorák (*la plus connue des symphonies de Dvorák*)
- Ouverture de Candide de Léonard Bernstein
- Musique originale du film STAR WARS (*La Guerre des Étoiles*) de John Williams



Pour plus d'information sur le contenu du programme :
www.ensembleorchestral-du-loir-et-cher.com/programme_musical_2013.ws

Attention au démarchage à domicile

C'est une pratique commerciale courante, qu'il s'agisse d'équipement ménager, de double vitrage ou de panneaux solaires. Dans de nombreux cas le consommateur est en état d'infériorité, car il a peu d'arguments à opposer au vendeur. Il faut se donner le temps de la réflexion pour ne pas regretter son achat.

La loi prévoit trois dispositions essentielles de protection :

- un délai de réflexion de 7 jours, pendant lequel le client peut renoncer à son achat, sans justification.
- la remise obligatoire d'un contrat qui doit préciser toutes les conditions de la vente éventuelle.
- l'interdiction de percevoir une contrepartie financière pendant le délai de réflexion, même si le vendeur laisse la marchandise.

Ces précautions légales doivent vous permettre de vous renseigner auprès de professionnels de confiance, d'en parler

avec des amis ou des proches, de demander des offres concurrentes. Ainsi, vous vous engagerez en meilleure connaissance de cause.

Dans le cas de sujets très techniques comme les énergies renouvelables, éoliennes ou panneaux photovoltaïques, vous devez redoubler de précaution car votre engagement financier est très important et de longue durée (15 ou 20 ans).

Il est vivement recommandé de consulter des associations de consommateurs (comme UFC Que choisir) ou des services spécialisés comme le point Info Energie 41 de l'ADIL (**A**ssociation **D**épartementale d'**I**nformation sur le **L**ogement).

Si après comparaison, réflexion et conseil vous donnez suite à votre intention d'acheter, vous le ferez de façon plus assurée et vous aurez minimisé les risques de mauvaise surprise.

UFC Que choisir à Blois : ☎ 02 54 42 35 66
ADIL-Info Energie à Blois : ☎ 02 54 42 10 00

Vous souhaitez vendre ou louer un bien ? Des diagnostics techniques immobiliers s'imposent

Certains sont obligatoires, d'autres facultatifs. Leur liste s'allonge régulièrement mais vous ne pourrez pas y échapper si vous souhaitez vendre ou louer un bien. À l'exception du diagnostic plomb, tous ces contrôles ont, avant tout, une valeur informative pour l'acheteur. Petit rappel sur ces contrôles à ne pas oublier :

Diagnostics	Validité	Cas	Particularités
Amiante	<i>Illimitée en l'absence d'amiante</i>	<i>Vente</i>	<i>Biens dont le permis de construire a été délivré avant 1997</i>
Gaz	<i>3 ans</i>	<i>Vente</i>	<i>Appartement ou maison dont l'installation date de plus de 15 ans</i>
Electricité	<i>3 ans</i>	<i>Vente</i>	<i>Appartement ou maison dont l'installation date de plus de 15 ans</i>
Termites	<i>6 mois</i>	<i>Vente</i>	<i>Dans les communes à risque (Saint-Georges n'est pas une commune à risque)</i>
Plomb	<i>Illimité si le résultat est négatif. 1 an s'il est positif</i>	<i>Vente Location</i>	<i>Bien dont le permis de construire a été délivré avant 1949</i>
DPE (Diagnostic de Performance Énergétique)	<i>10 ans</i>	<i>Vente Location</i>	
ERNR (Risque Naturel Technologiques et Sismiques)	<i>6 mois</i>	<i>Vente Location</i>	<i>Dans les communes définies par arrêté</i>
Assainissement non Collectif	<i>3 ans</i>	<i>Vente</i>	
Carrez	<i>Illimitée sauf si travaux ultérieurs</i>	<i>Vente</i>	<i>Achat d'un lot en copropriété</i>

Source : Revue Notaires 41 n° 213 – octobre 2012

Pour plus d'informations, consultez le site www.immonot.com ou lisez la revue *Notaires 41* éditée par les Notaires du Val de Loire et disponible en mairie.

Bibliothèque Le livre, encore et toujours...

Lorsqu'en 1454, Johannes Gensfleisch, plus connu sous le nom de Gutenberg, eut l'idée d'associer des caractères mobiles faits d'un alliage de plomb et d'antimoine, avec une presse à imprimer, une incroyable révolution était en marche.

Jusque-là, les livres étaient très rares et très chers, car ils étaient copiés et recopiés à la main, textes et illustrations, par des moines, qui travaillaient à longueur de journée, penchés sur leurs pupitres, dans les scriptoria des grands monastères.

Tout d'un coup, l'imprimerie permettait de les fabriquer par milliers d'exemplaires, contribuant ainsi à la diffusion rapide du savoir et de la culture, à travers l'Europe. Le premier ouvrage imprimé fut une grammaire latine, et l'année suivante, une Bible. Par la suite, de nombreuses améliorations virent le jour, jusqu'à nos systèmes actuels, très sophistiqués.

Et voici qu'une nouvelle révolution s'annonce. Nous vivons, depuis une dizaine d'années, une époque prodigieuse, pilotée dans nos habitations, dans nos bureaux, dans nos automobiles, par l'électronique la plus pointue. Les ordinateurs sont dans nos maisons, les smartphones dans nos poches, et voici qu'arrivent, en masse, les tablettes, grandes et petites.



Et chacun de dire, que très bientôt, le livre et les journaux seront morts, tués par les e-books, les liseuses, les tablettes électroniques...

C'est aller bien vite en besogne de croire cela. Car on oublie une chose, et des plus fondamentales, c'est que l'électronique n'est qu'un support, tout comme le papier, ce dernier restant encore, et pour des années et des années, beaucoup moins cher.

Ainsi, la littérature, romanesque et policière, les essais, les livres scientifiques, les livres d'art, les bandes dessinées, les dictionnaires, les livres d'enfants, seront toujours présents dans nos vies, quel que soit le support utilisé.

Sur papier dans notre bibliothèque municipale, et toujours appréciés, en particulier depuis la rentrée scolaire, par les élèves de quatre classes de l'école du Gai Savoir, qui viennent emprunter des livres, et nous entendre leur raconter de merveilleuses histoires...

Et vous aussi, venez nous voir !

**Lundi et mercredi : de 15 heures à 17 heures,
Samedi : de 10 heures à 12 heures.**

Accueil de Loisirs « Festimômes » Toujours plus d'enfants accueillis l'été

D'année en année, la fréquentation est de plus en plus élevée sur les vacances d'été. En moyenne, plus de 30 enfants par jour ont été accueillis sur juillet et août 2012. L'année prochaine, l'Accueil de loisirs sera ouvert du 8 juillet au 2 août 2013 et du 26 au 30 août 2013 (sauf modification du calendrier scolaire).

Animations intergénérationnelles : Le « Vivre Ensemble » de l'Accueil de Loisirs

Depuis plus de 4 ans qu'il est ouvert, l'Accueil de loisirs de St-Georges a multiplié chaque année les rencontres intergénérationnelles.



Avec l'association très active l'Age d'Or, les enfants ont fait, entre-autres, des randonnées-goûters, un rallye sur la commune. Tous les ans, un concours de boules est organisé l'été, accueillant de plus en plus de monde pour le plaisir des petits et des grands.

Stage découverte multisports organisé cet été par la commune et par l'USEP de Loir et Cher

10 jeunes, âgés de 13 à 15 ans, ont participé fin juillet 2012 au stage animé par Valérie, éducatrice sportive de l'USEP 41 ; 10 jeunes ravis d'avoir passé une semaine ensemble, d'avoir découvert de nouvelles activités sportives (le mollky, le tchouckball...) ; 10 jeunes qui auraient voulu en faire plus encore ! Vivement l'été 2013 que ça recommence...

Avec les maisons de retraite, l'échange est au cœur des animations, que ce soit pendant un indémodable loto ou des jeux divers (« Trouver le titre des chansons » ; pictionary ; démonstration de Wii...), ou encore pendant les repas et goûters que les enfants ont pris avec les résidents. Cette année, un projet Chorale a vu le jour, avec la maison de retraite du Val Fleuri, encadré par une adhérente de l'Age d'Or. Depuis septembre, chaque mois ou presque, les enfants se déplacent et poussent la chansonnette avec quelques volontaires de la résidence.

Aux récentes vacances de la Toussaint, c'est à la Résidence des Cèdres que les enfants ont montré leurs talents de magiciens, lors d'une journée « Halloween » haute en couleur. De même, la seconde semaine de ces mêmes vacances, les enfants ont participé au « prix chronos vacances 2012 » pour élire le livre qu'ils préféreraient illustrant le thème « Grandir, c'est vieillir ; Vieillir, c'est grandir ».

Mélanger les générations et rassembler autour d'une animation commune confortent l'intention éducative de l'Accueil de Loisirs : « Vivre Ensemble ».



Accueil de Loisirs Festi-Mômes

185 rue Marcel Bisault - St-Georges-sur-Cher

☎ 02 54 32 45 33 ou 06 75 50 82 42

Horaires : de 7h30 à 18h30

Inscription et retrait des dossiers d'inscription à la mairie.

www.saint-georges-sur-cher.net



Le précédent bulletin a montré comment est organisée à Saint Georges la fourniture en eau potable, l'une des attributions essentielles des communes.

*Mais le circuit de l'eau ne s'achève pas à la sortie du robinet. Les eaux consommées, dites "**eaux usées**", vont se retrouver d'une façon ou d'une autre dans le milieu naturel et il est nécessaire de procéder à leur dépollution. C'est là qu'intervient l'**assainissement**, c'est-à-dire l'ensemble des moyens de collecte, d'acheminement et de traitement des **eaux usées** avant leur rejet dans les rivières ou leur pénétration dans le sol. La préservation de l'environnement et la protection de la santé publique en dépendent.*

Les eaux usées

Elles sont domestiques, industrielles ou pluviales.

Les eaux **domestiques** sont les eaux rejetées par les particuliers. On distingue les eaux **vannes** provenant des toilettes et les eaux **grises** issues des autres lieux de la maison: cuisine, salle d'eau, buanderie. Les eaux usées domestiques contiennent des matières organiques dégradables, des graisses, des détergents.

Les eaux **pluviales** sont également classées dans les eaux usées. En tombant, la pluie se charge d'impuretés au contact de l'air et en particulier de gaz polluants dus à l'activité industrielle ou à la circulation des véhicules. En atteignant le sol, l'eau qui ruisselle sur des surfaces imperméables comme les chaussées et les parkings entraîne avec elle des substances polluantes qui contiennent des résidus d'hydrocarbures, de métaux lourds ou d'huiles. On estime que l'on peut imputer au trafic automobile entre le quart et la moitié de la pollution ainsi créée.

Quelques généralités

On distingue l'**assainissement collectif** et l'**assainissement autonome** (ou individuel). Le premier est installé et entretenu par les communes, le second est à la charge des particuliers.

L'**assainissement collectif** suppose la mise en place de réseaux de collecte pour la réception des eaux usées ainsi que l'installation d'une station d'épuration pour en assurer la dépollution.

Toutes les habitations de la zone couverte par un assainissement collectif doivent y être raccordées. En contrepartie, les propriétaires paient une redevance annuelle calculée sur leur consommation d'eau.

L'assainissement collectif suppose des zones urbanisées où l'habitat est assez concentré. Il est peu concevable dans les endroits où les constructions sont très dispersées.

A la campagne, pendant longtemps, ce ne fut d'ailleurs pas, pour les municipalités, une préoccupation dominante. Au village, chacun éliminait ses eaux usées sur son propre terrain ou dans le ruisseau le plus proche. Les quantités rejetées étaient faibles, aussi bien en volume qu'en charge polluante, et les

rivières qui les recevaient en assuraient elles-mêmes la dégradation grâce à l'action des bactéries qu'elles contiennent. C'est la capacité naturelle de l'eau à se purifier.

Les choses ont bien changé. En vertu des nouvelles dispositions légales, les communes de plus de 2000 habitants ont l'obligation d'organiser sur leur territoire l'épuration des eaux usées, soit par un réseau collectif dont elles ont la responsabilité, soit par des installations autonomes qui incombent aux propriétaires mais qu'elles contrôlent.

Beaucoup de communes rurales possèdent aujourd'hui un réseau d'assainissement collectif qui assure le traitement total ou partiel de leurs effluents (212 communes sur 291 dans le Loir-et-Cher).

Le réseau d'assainissement collectif est **unitaire** ou **séparatif**.

Les **réseaux unitaires** sont les plus anciens (c'est le "tout à l'égout"). Ils existent dans la plupart des agglomérations urbaines (on a retrouvé à Paris des conduits remontant à l'époque romaine). Ils évacuent dans les mêmes canalisations les eaux usées domestiques et les eaux pluviales qui se chargent de pollution en ruisselant sur les grandes surfaces imperméables. Toutes les eaux s'écoulant ensemble, la survenance de fortes précipitations peut engorger le réseau et provoquer des dysfonctionnements à la station d'épuration. Des ouvrages intermédiaires, les **bassins d'orage**, remédient à ce risque.

Les bassins d'orage

Une station d'épuration ne peut pas utilement traiter plus d'effluents que sa capacité le lui permet. Si elle reçoit un volume important d'eaux pluviales à la suite de fortes précipitations, ce sont des eaux non dépolluées qui partiront à la rivière.

Un réseau séparatif devrait être à l'abri d'un tel risque puisqu'il ne recueille en principe que les eaux usées domestiques. Mais ce n'est pas toujours le cas.

Avec un réseau unitaire tel qu'il est implanté dans la plupart des villes, toutes les eaux usées - domestiques et pluviales - sont collectées et acheminées ensemble vers la station d'épuration. Le problème est donc permanent. aussi, pour éviter les surcharges qui paralyseraient le fonctionnement de l'ouvrage lors des fortes pluies, a-t-on recours à un **bassin d'orage**, réservoir de grande capacité qui stocke les eaux collectées et les renvoie progressivement à la station d'épuration avec un débit approprié à sa capacité.

Le bassin d'orage joue un rôle tampon et permet de gérer les fluctuations dans la survenance des eaux de pluie.

Dans un domaine un peu différent mais avec le même souci de préserver l'environnement, des bassins de retenue se multiplient le long des autoroutes. Ils sont conçus pour assurer localement le traitement des eaux de ruissellement qui doivent être dépolluées avant de retrouver le milieu naturel.

L'assainissement

Les **réseaux séparatifs** comportent deux collecteurs distincts, l'un pour les eaux pluviales, l'autre pour les eaux domestiques, les seules que devrait recevoir la station d'épuration. Le risque de perturbation du réseau par des eaux parasites se trouve ainsi écarté mais en réalité il est difficile d'éviter totalement les intrusions d'eaux pluviales.

L'assainissement autonome existe là où il n'y pas d'assainissement collectif, soit qu'il ne puisse être envisagé en raison de la dispersion de l'habitat, soit qu'il n'ait pas encore couvert toute la surface où il était prévu de l'étendre. Chaque maison doit alors disposer d'un système d'assainissement individuel qui assure la dépollution sur place des eaux usées.

Pour délimiter les secteurs où l'assainissement collectif est installé ou peut raisonnablement l'être, les communes sont tenues d'établir un **plan de zonage** qui en détermine le périmètre...

Lorsque le réseau d'assainissement collectif s'étend, les maisons existantes nouvellement desservies doivent y être raccordées, sous réserve de certaines exceptions, dans un délai de deux ans. Le délai peut être prolongé à 10 ans s'il s'agit d'une construction pourvue d'une installation réglementaire autorisée par le permis de construire et en bon état de fonctionnement.

Le plan de zonage

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 30 décembre 1992, les communes ont pour obligation de mettre en place un zonage délimitant les secteurs où doit être réalisé un assainissement collectif et ceux où l'assainissement ne peut être qu'autonome. La loi précise que l'assainissement autonome est une solution durable lorsque l'assainissement collectif ne se justifie pas, soit parce qu'il ne présente pas d'intérêt pour l'environnement, soit parce que son coût serait excessif.

Une fois élaboré, le plan de zonage est soumis à enquête publique avant d'être approuvé par le Conseil municipal (avril 2001 à Saint-Georges). Il est tenu à la disposition des habitants.

Le découpage entre les deux secteurs peut faire l'objet de modifications ultérieures. Par ailleurs, les communes ne sont pas tenues de réaliser tout de suite l'assainissement collectif dans les secteurs où il est susceptible d'être installé. Dans bien des cas, la charge financière qui en résulterait serait trop lourde pour le budget communal.

L'assainissement à Saint-Georges



Le réseau d'assainissement collectif aujourd'hui

L'assainissement collectif

C'est en 1960 que le Conseil municipal a pris la décision d'installer dans la commune un assainissement collectif. Il s'agit d'un réseau séparatif. Seules les eaux domestiques sont collectées dans les canalisations qui conduisent à la station d'épuration. Quant aux eaux de pluie, lorsqu'elles ne s'infiltrent pas directement dans le sol, elles sont recueillies dans les conduits disposés sous les rues principales ou se répandent dans les fossés et les ruisseaux qui s'écoulent vers le Cher.

Le réseau

Le premier travail entrepris dans la commune fut le curage du Merderon en 1964. Les premières canalisations ont été installées en 1965 dans les rues Marcel Bisault, du général de Gaulle et de Verdun. L'extension du réseau s'est poursuivie ensuite en fonction des priorités budgétaires et des subventions obtenues.

Si l'on se réfère au plan de zonage, il reste à installer l'assainissement collectif aux Raimbaudières, à Cornebœuf, à Parçay ainsi qu'à la Vallée Pitrou.

Le schéma était différent au Port. Pour des raisons essentiellement techniques, c'est un petit réseau unitaire non relié à la station d'épuration qui a été réalisé. Les eaux recueillies comportent à la fois les eaux pluviales et les eaux domestiques, lesquelles sont préalablement épurées dans la fosse septique dont doit disposer chaque habitation. Elles sont ensuite rejetées directement dans le Cher. La réhabilitation du réseau est à faire. Une annexe explicative a été jointe en mai dernier au règlement de l'assainissement.

A Vigny, des travaux engagés en 2001 ont assuré la conformité du réseau d'assainissement qui rejoint désormais le réseau principal par un conduit de liaison installé sous la route de Tours.

La station d'épuration

La première station d'épuration a été construite en 1972, à proximité du Cher. Devenue insuffisante en capacité et dépassée en technique, elle a été remplacée en 1996.

Mais assez rapidement, il est apparu que la survenance de précipitations abondantes provoquait une surcharge excessive dans la station, perturbant gravement le processus d'épuration. Le Cher recevait alors des eaux encore polluées.

Les contrôles effectués ont montré qu'en de nombreux endroits, les eaux pluviales se mélangeaient aux eaux domestiques, soit que les canalisations ont perdu leur étanchéité, soit que des installations particulières rejettent dans le réseau les eaux s'écoulant des toits.

Une étude très complète a été décidée en 2002 pour étudier dans le détail l'ensemble de l'installation d'assainissement. Elle a confirmé que les perturbations venaient essentiellement de la partie du réseau rattachée au Merderon. Une réhabilitation complète s'imposait, ce qui obligeait à différer les extensions prévues aux Raimbaudières, Cornebœuf et Parçay. Les travaux de réfection, longs et complexes, se sont achevés cette année avec la création de deux nouveaux postes de relèvement. La station d'épuration a retrouvé un volume d'entrée d'eau normal et les rejets dans le Cher sont bien épurés.

L'adhésion de notre commune au SIAAM évoquée dans les deux derniers bulletins municipaux n'en reste pas moins notre objectif. Une étude de faisabilité en examine les conditions et les suites. Déjà, depuis janvier 2011, c'est un technicien du SIAAM qui effectue la surveillance de notre station d'épuration : contrôle journalier de la teneur des eaux rejetées dans le Cher et vérification hebdomadaire des postes de relèvement et de refoulement.

Notre station

La station choisie lors de son installation en 1996 est une station dite à "boues activées". Le principe est la dégradation de la pollution par l'action des bactéries qui s'y développent.

Sans entrer dans le détail, on peut en évoquer les différentes étapes jusqu'au rejet dans le Cher des eaux épurées. Ces eaux ne sont évidemment pas devenues potables mais leur qualité est compatible avec celle du milieu récepteur.

Les eaux usées parviennent tout d'abord à un poste de refoulement puis subissent un prétraitement en trois opérations :

- le dégrillage afin de retenir les objets plus ou moins gros introduits dans le circuit par méconnaissance ou insouciance ;



Dégrilleur

- le dessablage pour extraire le sable et les graviers qui pourraient endommager les équipements ;
- le dégraissage pour éliminer les huiles et les matières en suspension (graisses, savons, mousses).



Dessableur - Dégraisseur

Notre station (suite)

Les eaux sont amenées ensuite dans le bassin d'aération où va se produire l'oxygénation, phase principale du traitement. La matière organique, l'azote et le phosphore sont transformés et épurés par les bactéries dont on peut dire qu'elles se nourrissent de la pollution. C'est ce qui se passait au sein des rivières à une époque où les rejets qui leur parvenaient étaient de faible importance.



▲ Bassin d'aération ▼



Le circuit va s'achever par un passage au clarificateur et à l'épaississeur. Les eaux épurées vont être séparées des boues activées. Les premières rejoignent le Cher et les autres sont versées dans un silo dont la capacité correspond sensiblement à la production d'un semestre.



Clarificateur - Epaississeur

Reste à éliminer ces boues qui s'entassent dans le silo.



Silo à boue

La valorisation agricole par épandage est le moyen le plus utilisé (60% des tonnages produits en France). C'est aussi le moyen le moins polluant, sous réserve que l'innocuité des boues à répandre fasse l'objet de contrôles réguliers. Les boues peuvent également être composées en mélange avec des déchets verts pour servir d'engrais. Faute d'une utilisation agricole, elles sont incinérées quand elles ne s'entassent pas sur des décharges.

A Saint Georges, c'est un exploitant agricole, M. André Beauvoir, lié à la commune par contrat, qui les récupère à la station et les transporte jusqu'à ses champs dans une tonne à lisier. L'analyse des boues et le suivi agronomique des terres, avant et après l'épandage, sont assurés par la Chambre d'agriculture.

Le Merderon



Pas facile de se fauliller dans les jardins du Merderon

Le Merderon va de la Chaise au Cher. De tout temps il a servi à l'évacuation des eaux pluviales provenant des hauts de la commune. Lors de la création du réseau séparatif, son lit a été utilisé pour le passage des canalisations ce qui a facilité le raccordement des maisons en son point bas. Mais les conduits en ciment qui avaient été posés se sont rapidement dégradés. Les pierres déplacées par les orages ont provoqué des cassures multiples et finalement le réseau a perdu son étanchéité. En période sèche, il laissait s'échapper des eaux usées qui s'écoulaient en surface.

En période de pluie, c'est l'eau tombée qui pénètre en abondance dans le réseau, diluant les eaux ménagères et "lessivant" la station d'épuration par une augmentation brutale du débit reçu. Une première mesure correctrice a consisté à introduire des tuyaux en PVC à l'intérieur des conduits en ciment mais le chemisage s'est lui-même dégradé.



Poser la canalisation sans démolir le mur séparatif...

En 2002, une étude générale a montré qu'il fallait régler le problème d'introduction des eaux parasites si l'on voulait améliorer l'ensemble du traitement des eaux usées. La réhabilitation complète du Merderon a été décidée et s'est déroulée en plusieurs phases.



... ou pousser en force les tuyaux sous la terre

Dans un premier temps, en 2004, les réseaux de la Chaise ont été séparés en dérivant les gouttières des maisons mal raccordées et en assurant l'étanchéité des regards. Une deuxième tranche de travaux, en 2006, a consisté à diriger par pompage toutes les eaux de la Chaise et de la Poterie vers les canalisations, en très bon état, situées sous la rue Gilbert Michel. En 2011, une dizaine de maisons derrière la mairie ont été raccordées au réseau du nouveau lotissement. Enfin, en 2012, dans les jardins longeant le Merderon, de nouvelles canalisations ont été posées qui ont récupéré les anciens branchements (35 maisons) et les petits réseaux de Mon Idée (30 maisons).

Toutes les eaux usées ainsi recueillies transitent par deux nouveaux postes de relevage pour être ensuite dirigées vers le poste de refoulement de la rue de Verdun. Au total, ce sont plus de 160 maisons qui sont désormais raccordées en respectant la dualité du réseau devenu enfin étanche.

La répercussion sur la station d'épuration a été immédiate. Quand le dernier tronçon du dernier secteur réhabilité a été mis en service, le débit d'arrivée d'eau à la station est passé de 250 à 125 m³ par jour.

Les postes de relèvement et de refoulement

Les postes de relèvement et de refoulement sont nécessaires pour assurer le bon acheminement vers la station d'épuration des eaux usées recueillies dans les canalisations du réseau.

Lorsqu'il s'agit d'un réseau gravitaire comme le nôtre, les eaux usées collectées dans les canalisations descendent toutes seules vers leur destination finale qui est le Cher, point le plus bas de la commune.

Mais le parcours n'est évidemment pas uniforme. A certains endroits, la pente s'inverse. C'est là qu'intervient le poste de relèvement qui va permettre d'assurer la remontée des eaux jusqu'à un point d'où elles pourront de nouveau s'écouler par gravité.

Et même si la pente est favorable, le dénivelé peut être insuffisant ou la distance à parcourir trop élevée ; les effluents sont alors accélérés sous pression par un poste de refoulement.



La pompe du poste sous la rue de Chézelles

En fait les deux types de postes sont d'un agencement identique. C'est par un système de pompage qu'est assurée la conduite forcée de l'eau. Ils sont tous deux automatisés, ce qui permet à distance le contrôle et la commande de la pompe. Ils sont branchés en permanence sur le téléphone d'un agent du SIAAM qui peut ainsi recevoir les messages d'alarme. Au surplus, cet agent effectue sur place un contrôle hebdomadaire pour chacun des postes.

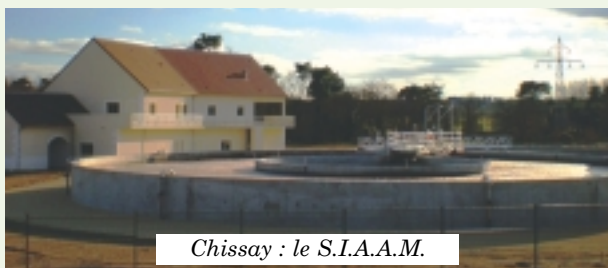


Le poste de refoulement rue de Verdun

Notre réseau en comporte neuf. Le plus en aval, un poste de refoulement, est installé rue de Verdun dans la petite maison de couleur verte. Il reçoit la totalité des eaux collectées dans la commune et les renvoie sous pression à la station d'épuration.

Le SIAAM

Créé en 2004, le SIAAM (Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération de Montrichard) regroupe sept communes : Bourré, Chissay, Faverolles, Monthou, Montrichard, Pontlevoy et Saint Julien qui se sont réunies pour assurer en commun la dépollution de leurs effluents.



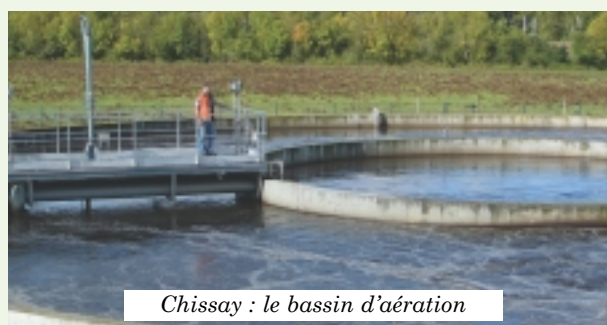
Chissay : le S.I.A.A.M.

En conséquence, une nouvelle station d'épuration de grande capacité mise en service en 2007 a été construite à Chissay. Les réseaux des sept communes participantes y ont été raccordés, ce qui a permis la suppression des ouvrages qui assuraient jusque-là l'épuration : stations de Chissay, Montrichard et Pontlevoy et lagune de Monthou.

Saint-Georges est resté à l'écart de ce regroupement mais aujourd'hui notre adhésion au SIAAM, envisagée depuis quelques temps, devrait prochainement se concrétiser. Notre station d'épuration risque, à l'avenir, de se trouver un peu juste en capacité même si elle assure pour l'instant une dépollution tout à fait satisfaisante des eaux usées de la commune. La station d'épuration de Chissay dont la capacité est de quinze fois supérieure à la nôtre recevrait sans problème les effluents collectés par notre réseau. Il conviendrait bien sûr de créer une canalisation nouvelle pour assurer le raccordement à moins que, dans un premier temps, il ne soit décidé de poursuivre l'exploitation de notre station.

Une gestion commune et la centralisation du traitement des eaux usées de toute une agglomération dans un seul ouvrage d'une technologie avancée devrait être bénéfique en termes de ressources financières, de suivi technique et finalement de coût d'exploitation. Actuellement, au SIAAM, deux techniciens à temps plein assurent le service pour toutes les communes rattachées.

Chargé de l'exploitation des réseaux existants, le SIAAM est également compétent pour en assurer s'il y a lieu, la continuité. C'est lui qui prendrait en charge, pour notre commune, les extensions initialement prévues dont le Conseil municipal a dû différer la réalisation.



Chissay : le bassin d'aération



Chissay : une hélice du bassin

L'assainissement autonome

Là où n'existe pas l'assainissement collectif, chaque maison doit comporter un assainissement autonome dont le propriétaire a la charge et la responsabilité. Des textes réglementaires en fixent avec précision les caractéristiques obligatoires.

Il y a actuellement à Saint-Georges 851 abonnés à l'assainissement collectif et 697 qui disposent d'un assainissement autonome.

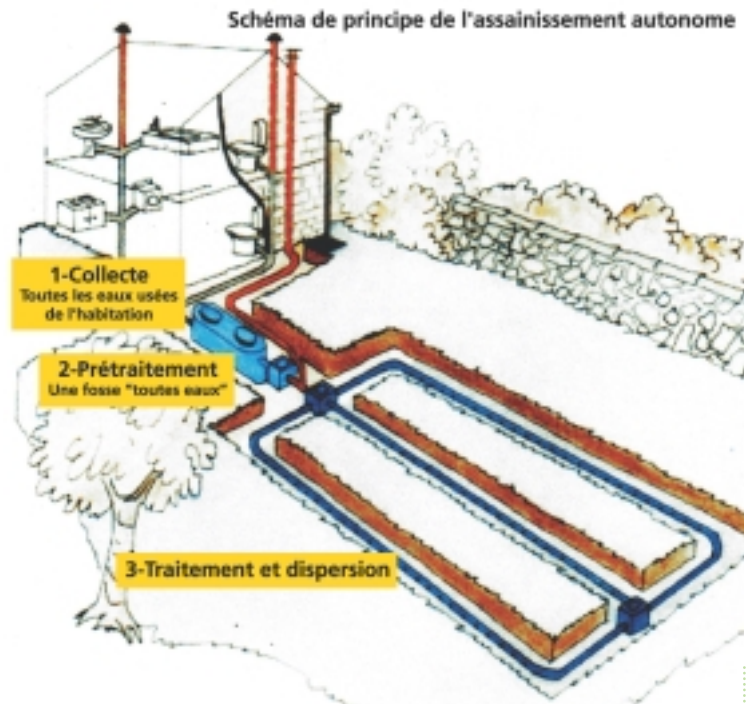
Il n'y a pas si longtemps, on trouvait encore des habitations dont les eaux usées étaient rejetées dans les fossés, dans les ruisseaux ou dirigés vers un puisard. Ce que l'on peut appeler véritablement "assainissement individuel" a commencé avec la mise en place de fosses septiques qui assurent l'épuration complète des eaux usées en les dégradant par fermentation. Mais cet agencement à lui seul n'est plus conforme aux nouvelles normes.

Le traitement est maintenant éclaté en deux dispositifs :

- une fosse toutes eaux recueillant les eaux usées sorties de l'habitation et assurant un prétraitement qui dégrade environ un tiers de la pollution par rétention des matières solides et flottantes ; une ventilation permet l'extraction des gaz issus du prétraitement.
- une installation qui permet l'élimination du reste de la pollution par l'action de micro-organismes dans le sol ou dans les matériaux rapportés.
- sur un terrain perméable autorisant l'épandage sur place, le sol est utilisé comme système épurateur ; il absorbe les eaux usées que lui répartit un ensemble de tuyaux qui les reçoit de la fosse ; les eaux usées ne quittent pas la propriété.

- si le sol ne permet pas d'infiltrer et d'épurer convenablement les eaux usées, elles sont dépolluées au travers d'une élévation en sable, puis collectées dans des tuyaux qui les renvoient au milieu naturel (ruisseaux ou fossés).

La commune est directement concernée par l'assainissement autonome puisque la loi lui fait obligation d'assurer le contrôle de l'ensemble des installations individuelles. En fait, cette mission est déléguée au SPANC (Service public d'assainissement non collectif), structure nouvelle dont doit être dotée chaque commune ou communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2006. Pour le canton de Montrichard, c'est la Communauté de communes du "Cher à la Loire" qui a pris en charge le service.



Le SPANC

Service public d'assainissement non collectif

En application des dispositions légales, le contrôle et la surveillance des installations individuelles d'assainissement sont assurés par le SPANC créé en 2006 au sein de la Communauté de communes "du Cher à la Loire".

Missions du SPANC

1- Pour une installation neuve ou réhabilitée :

Contrôle de conception dans le cadre d'un permis de construire ou d'un dossier de réhabilitation.

Contrôle de réalisation à l'issue des travaux et avant le remblaiement.

- Pour les installations existantes :

Contrôle de conformité et de bon fonctionnement chez les particuliers.

Si des dysfonctionnements ou des anomalies sont constatés, des travaux peuvent être préconisés pour y remédier, l'objectif étant de réhabiliter prioritairement les installations qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement. Le propriétaire dispose alors d'un délai de quatre ans pour réaliser les travaux.

Dès son installation, le SPANC a fait procéder à la vérification de tous les assainissements autonomes situés sur le territoire de la communauté. Il a confié cette mission à la SAUR : Société d'aménagement urbain et rural spécialisée dans les métiers du traitement de l'eau. A l'issue des contrôles réalisés en 2007, chaque propriétaire a reçu le diagnostic de son installation.

3- Le SPANC est également compétent pour établir le diagnostic de contrôle de l'installation d'assainissement que doit obligatoirement comporter depuis le 1^{er} janvier 2011 le dossier de vente d'un bien immobilier (promesse de vente ou acte authentique). S'il y a défaut de conformité et que l'acquéreur prenne le bien en l'état, il devra effectuer les travaux nécessaires dans le délai d'un an après la signature de l'acte de vente. Les cessions immobilières apparaissent ainsi comme un accélérateur de la réhabilitation des installations existantes.

Le budget du SPANC est autonome. Ses dépenses sont couvertes en principe par les seules redevances perçues auprès des usagers. Un règlement précise le coût des prestations.

Toutes les personnes qui souhaitent des informations concernant leur installation peuvent contacter le SPANC à la Communauté de communes : ☎ 02 54 75 73 22.

Parvenu au terme de cet article, le lecteur a pu en trouver le contenu bien sévère. C'est que l'assainissement est un sujet très actuel et très complexe qui concerne directement les administrés de la commune aussi bien que les élus. Devant le foisonnement des dispositions légales et leurs exigences croissantes, il a paru utile, dans un souci de bonne information, de fournir des explications aussi complètes et précises que possible.

"L'eau est le patrimoine de la Nation" proclame en préambule la loi du 3 janvier 1992 qui transpose en droit français la Directive européenne du 21 mai 1991 sur le traitement des eaux urbaines résiduaires. Et la liste est longue ensuite des lois, décrets et arrêtés pris en application des textes de base.

A quel âge est-on « vieux » ? Heureusement, il n'y a pas de réponse. D'ailleurs, on dit bien que certains d'entre nous restent à jamais de « grands enfants » ou « éternellement jeunes » ! Pourtant, arrive un jour où l'on peut se retrouver seul, ou en moins bonne santé. On devient donc plus vulnérable et tout devient plus compliqué. Des moyens ou des aides peuvent devenir nécessaires pour faire ses courses, son ménage, se nourrir correctement, se soigner ou tout simplement lutter contre la solitude. De nos jours, les familles sont dispersées et il faut parfois faire appel à des aides externes pour sauvegarder l'indépendance de nos aînés et prévenir leurs incapacités.

Si la population de Saint-Georges s'est grandement rajeunie ces 15 dernières années, les seniors représentent néanmoins toujours une part importante de notre population. La commune compte 18,1 % de plus de 75 ans (10 % en Région Centre) et 28,1 % de plus de 65 ans (18,7 % en Région Centre). La preuve que la retraite se vit bien dans notre commune !

Grâce à un pôle médical en plein développement regroupant bientôt 7 généralistes, une pharmacie, des kinésithérapeutes..., 2 résidences de retraite, un réseau d'aides à domicile, une convention avec « Présence Verte », un centre de Secours permettant aux pompiers d'intervenir très rapidement : Saint-Georges sur cher offre une liberté de choix de vie permettant de maintenir à domicile nos anciens ou de trouver une structure pour les plus dépendants. Enfin, l'association l'Age d'Or propose une multitude d'activités pour rompre l'isolement et continuer à découvrir de nouvelles activités et sorties...

Le but de ce dossier est de vous rappeler tous les services et aides à disposition de nos seniors. N'hésitez pas à faire appel au Centre communal d'action sociale ou à la mairie pour tout renseignement complémentaire : ☎ 02 54 32 30 19.

Aides à domicile :

Différentes associations peuvent intervenir à domicile pour faciliter la vie des seniors

L'ASSAD Rives Loire Cher est basée à Amboise. Mais depuis 2009, elle intervient aussi sur notre canton. En effet, l'hôpital d'Amboise rayonne sur tout le secteur et reçoit des malades de notre commune. A leur sortie, en lien étroit avec l'Assistante sociale de l'hôpital, l'ASSAD organise le départ de l'hôpital rapidement et efficacement vers le domicile ou en coordination avec la Ménaudière quand des soins de suite sont nécessaires. L'ASSAD propose donc une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne : lever, toilette, transfert, repas...

Elle peut relayer ou remplacer les aidants naturels pour l'entretien du logement ou du linge, la préparation des repas, les courses à proximité du domicile, les démarches administratives, accompagner les transports. L'association peut agir en tant que mandataire (la salariée est l'employée directe de la personne aidée et l'ASSAD est le mandataire de la personne aidée pour la gestion du contrat). Elle peut aussi agir en tant que prestataire (la salariée est salariée de l'Association et effectue une prestation de service à domicile). L'association compte 80 aides à domicile toutes qualifiées.

A.S.S.A.D. Rives Loire Cher

18 Quai du Général de Gaulle 37400 Amboise

☎ 02 47 57 19 10 – E-mail : assad.amboise@wanadoo.fr

Permanences au centre administratif de Montrichard,
lundi après-midi, jeudi matin ou
visites à domicile sur rendez-vous.

L'ADMR intervient pour tous publics, mais souvent auprès des personnes âgées que ce soit en ménage, repassage, aide à la personne, soins infirmiers à domicile, garde d'enfants à domicile, petit bricolage et petit jardinage, transport accompagné... Si besoin, une Equipe mobile Alzheimer et maladies apparentées (EMA) intervient pour apporter des soins d'accompagnement et de réhabilitation personnalisés au domicile. Sa mission est de favoriser le maintien à domicile des personnes qui le souhaitent, en leur permettant de conserver une qualité de vie personnelle, familiale et sociale.

Pour tout le secteur de Montrichard, l'ADMR regroupe 114 salariés (60 équivalents temps plein) et aide 658 personnes. 62 personnes sont bénéficiaires du SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) représentant 12.307 journées d'intervention.

L'ADMR recherche des bénévoles

En complément des équipes salariées, pour effectuer des visites de courtoisie, développer le lien social, rompre l'isolement des personnes âgées, handicapées, participer à la gestion de l'association locale ADMR, à l'animation locale des communes.

Maison des Services ADMR

132 bis rue de Tours – 41400 Montrichard

☎ 02 54 71 28 00

E-mail : ms-montrichard@fed41.admr.org
www.fede41.admr.org

POLY'VAL propose des services à la personne tels entretien, ménage, repassage, jardinage, bricolage, soins et promenade des animaux, assistance informatique et internet à domicile...

POLY' VAL - Mairie de Chissay

20 rue Etienne Denis - 41400 Chissay-en-Touraine

☎ 02.36.39.90.05 - E-mail : polyval@live.fr

www.polyval41.com

D'autres associations existent. Renseignez-vous en mairie.

Certaines de ces prestations peuvent être prises en charge par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes sociaux. Elles ouvrent droit à une réduction d'impôts de 50 % ou à un crédit d'impôts sous certaines conditions, selon la législation en vigueur.

Il fait bon vieillir à Saint-Georges

Perte d'autonomie :

le **PACT de Loir-et-Cher** vous aide à améliorer votre logement.

Le PACT est une association agréée par l'Etat dont la vocation est d'améliorer l'habitat afin de renforcer la cohésion sociale. Il propose entre autre des solutions pour l'**adaptation des logements à la perte d'autonomie**. En effet, le Conseil général de Loir-et-Cher a confié au PACT une mission de conseil et d'assistance pour les personnes âgées souhaitant adapter leur logement. Le PACT effectue une visite conseil qui permet d'établir un diagnostic et de réfléchir avec la personne aux travaux qui pourront répondre à ses besoins. Le PACT élabore également un plan de financement prévisionnel afin de guider le choix des travaux. Le coût de cette visite conseil est pris en charge par le Conseil général sous conditions de ressources. Ensuite, le PACT propose aux personnes de constituer, si elles le souhaitent, les dossiers de demande de subventions.

Le PACT propose également d'autres dispositifs d'aides :

■ **L'amélioration des logements très dégradés** pour les locataires vivant dans des logements très dégradés : expertise technique, recherches de financements pour convaincre les propriétaires de réaliser les travaux nécessaires.

■ **La lutte contre la précarité énergétique** : le PACT peut conseiller les propriétaires occupants en réalisant un diagnostic thermique et ensuite les accompagner dans la recherche des financements (subventions et prêt) permettant de faire réaliser les travaux d'économie d'énergie.

Renseignements :

Géraldine **DESNOUES** - ☎ 02 54 55 51 19

E-mail : gdesnoues@pact41.fr

PACT de Loir-et-Cher - 27, rue Robert Nau - 41000 Blois - ☎ 02 54 55 51 11

Renseignements : Chantal **LANOE** - ☎ 02 54 55 51 18 - E-mail : clanoe@pact41.fr

A Saint-Georges, 2 résidences de retraite ou Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)



La Résidence des Cèdres existe à Saint-Georges depuis 26 ans.

Depuis 7 ans, elle est installée dans de nouveaux bâtiments fonctionnels et très agréables en centre-bourg et compte désormais

40 lits et 6 places d'accueil de jour (dont le but est de maintenir la socialisation). Un superbe patio et un environnement arboré permettent de profiter d'un extérieur très agréable.

Jean-Marie Laurence, directeur, et son équipe sont très vigilants sur le bien-être et les soins prodigués aux résidents.

27 personnes travaillent au service des résidents : directeur, secrétaire, médecin-coordonateur, géronto-psychologue, infirmiers, aides-soignantes et aides médico-psychologiques, agents de service, animatrice, chef de cuisine. Ils sont entourés des intervenants libéraux qui interviennent sur place :

médecins traitants, kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures, laboratoires d'analyses... Aux petits soins pour ses résidents, la résidence compte même un salon de coiffure où se relaient deux coiffeuses à domicile en alternance chaque semaine... L'animatrice, en plus des ateliers quotidiens, propose aussi des sorties à l'extérieur en fonction de l'autonomie de chacun. Aux Cèdres, tout est fait pour égayer le quotidien des résidents !

Les Cèdres - 6 rue des Amandiers
41400 - Saint-Georges-sur-Cher
☎ 02 54 32 38 00



Le Val Fleuri quant à lui a ouvert ses portes en 1990.

Cette structure privée et familiale a été entièrement rénovée en 2006 et peut accueillir 40 résidents. Pour assurer les soins des personnes dépendantes, une équipe pluridisciplinaire permanente se relaie (médecin coordonnateur, psychologue, infirmières, aides-soignantes...)

Une aide médico-psychologique organise des activités adaptées selon les possibilités de chacun (jeux de sociétés, activités créatives, gym douce, ateliers cuisines, lien intergénérationnel, ateliers mémoires...).

La cuisine est élaborée sur place avec l'aide d'une diététicienne. Les résidents peuvent, s'ils le souhaitent, personnaliser leur chambre, apporter leur mobilier. Les chambres sont équipées du Wifi. Et comme son nom l'indique, le Val Fleuri offre un bel espace vert et fleuri.



Le Val Fleuri
14 /18 rue de la Bersilière
41400 - Saint-Georges-sur-Cher
☎ 02 54 71 29 00

Il fait bon vieillir à Saint-Georges

« Papy, Mamie... Raconte-moi quand t'étais petit ! »

Pour que nos enfants sachent à quoi ressemblait la vie de nos aïeux, un groupe de résidents de la Maison de Retraite du Val Fleuri a accepté de nous raconter leurs souvenirs d'enfance. Flashback sur la vie à la maison et à l'école, au temps où les téléphones portables et internet n'étaient même pas un rêve...

« Généralement, les maisons avaient une cuisine qui était la pièce à vivre principale. Il y avait bien sûr une chambre ou plus selon les moyens des familles. Mais pas de salle de bains, pas de toilettes. On n'avait pas chacun sa chambre. On partageait sa chambre à plusieurs, et même parfois son lit avec ses frères et sœurs. »

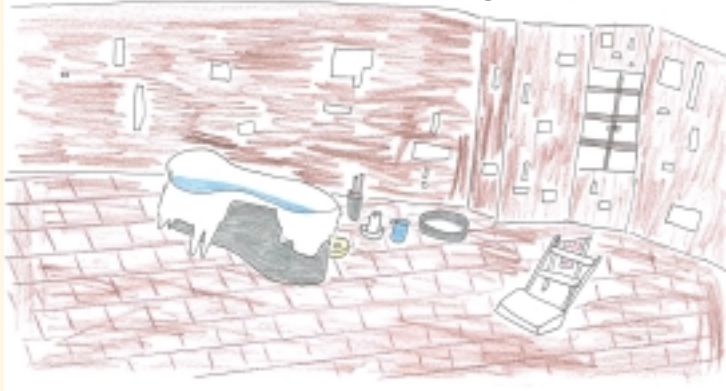
« Les courses, on les faisait à pied, à cheval. Les enfants accompagnaient les mamans. Quand les filles avaient 16 ou 17 ans, elles pouvaient aller seules faire les courses. »

« Pour la lessive, à la campagne il y avait des lavoirs, mais ils étaient rares. Sinon, on mettait un grand bac dans la cuisine, on allait chercher l'eau, puis on faisait chauffer la lessiveuse sur le feu. »

Pour la lessive, à la campagne, il y avait des lavoirs ...



Le samedi ou le dimanche, c'était la grande toilette ...



« On se lavait dans la cuisine parce qu'on n'avait pas de salle de bains. Le samedi ou le dimanche (pour la messe !), c'était la "grande toilette" : on pouvait utiliser le grand bac ! Sinon, le reste de la semaine, on se lavait dans une bassine, avec le broc. »

« Les toilettes, c'était à l'extérieur de l'habitation ! Ceux qui habitaient en ville partageaient parfois des toilettes communes pour plusieurs logements. Et on allait chercher l'eau au puits ou dans la réserve à tous les coups. »

Et bien sûr, dès que les enfants en avaient l'âge, on leur demandait de contribuer à l'effort en allant chercher l'eau au puits.

« Ce sont les mamans qui préparaient les repas et apprenaient à cuisiner aux enfants (surtout aux filles !) ».

« En ce temps là... il y avait plus d'obéissance ! Le climat était très familial et très convivial. Il fallait être soudés pour s'entraider, tous ensemble. »

« Quand les enfants étaient malades, on commençait par les recettes de grand-mères et seulement si c'était important, on faisait appel au médecin. Il n'y avait pas de téléphone, alors on s'entraidait entre voisins pour aller prévenir le médecin. Parfois, il y avait un téléphone public basé chez quelqu'un du hameau ou du quartier. Ensuite, on attendait... patiemment !

En campagne, le médecin assurait toute la médecine. En ville, on pouvait parfois faire appel à un spécialiste pour les yeux, les oreilles... »

« L'électricité, on l'a eue progressivement. Alors, on utilisait des bougies, des lampes à pétrole. »

Les toilettes, c'était à l'extérieur de la maison !



Il fait bon vieillir à Saint-Georges

« La télévision, on l'a eue plus tard. Mais on avait la radio, la TSF ! »

« L'école était obligatoire à 6 ans. Pour certains, le tablier noir était de rigueur. La scolarité était constituée de trois cycles différents jusqu'au Certificat d'étude que l'on passait vers 13 ans. En ville, les classes étaient séparées garçons / filles, mais en campagne, selon la taille des écoles, les classes pouvaient être mixtes. »

« On avait un pupitre pour deux ou des grandes tables pour 6 enfants, et puis un poêle au milieu de la pièce alimenté en bois ou charbon par un élève désigné par le Maître. »

« Le matin, on commençait toujours par une leçon de morale. Par exemple, on apprenait qu'on devait savoir aider les personnes âgées ou en difficulté ! »

« Le matin aussi, on faisait du calcul mental systématiquement. L'après-midi, c'était grammaire, rédaction, histoire-géographie, instruction civique, sports, sciences, dessin... On avait aussi des matières facultatives comme la couture, le sport, la musique. »

« En fin d'année, on faisait une fête avec des chants pour la remise des diplômes et des prix. »

« Enfin, l'été, c'était les vacances qui duraient 2 mois (août et septembre). Le repos hebdomadaire était le jeudi et non pas le mercredi. »

« A la cantine, souvent on avait une soupe et des légumes. Certains enfants pouvaient amener leur gamelle. »



*Remerciements à l'équipe du Val Fleuri
pour sa contribution à ce témoignage.*

*Texte illustré par les enfants de
l'Accueil de loisirs de St-Georges.
L'accueil de loisirs conduit de nombreuses
actions intergénérationnelles avec les résidences
de retraite de Saint-Georges.*

Tout simplement rompre l'isolement : une mission à laquelle contribue la commune et différents acteurs communaux.

Ne pas sombrer dans la solitude, c'est le meilleur moyen de garder bon pied, bon œil, et surtout le moral, quand les petits tracas de chaque jour deviennent vite un fardeau. Que ce soit en participant au repas des anciens, en se faisant livrer son repas quotidiennement, en rejoignant l'Age d'Or, en participant aux associations diverses... différentes possibilités vous sont offertes à Saint-Georges-sur-Cher.

Repas des Anciens : Chaque année, la commune rend hommage à ses anciens en les invitant le temps d'un repas. Toutes les personnes de plus de 75 ans sont invitées pour un repas festif qui leur est servi par les membres du Conseil municipal, du CCAS et le personnel municipal. Cette année, 150 de nos seniors se sont retrouvés et ont apprécié le repas préparé par M. Nivard, traiteur de Sambin. Si vous avez plus de 75 ans, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie pour l'édition 2013 qui aura lieu **samedi 5 octobre 2013**.



Repas des anciens 2012

Le Conseil général aussi peut vous aider...

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une prestation en nature attribuée et gérée par le Conseil général. Cette aide financière est accordée aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, pour leur permettre d'être aidées pour les actes essentiels de la vie ou pour une surveillance régulière. Elle n'est pas soumise à conditions de ressources, mais son calcul tient compte des revenus des bénéficiaires. Elle permet la prise en charge d'aides et de services diversifiés.

Vivre autonome 41 est un service départemental dont le but est d'apporter aux Loir-et-Chériens des informations sur tous les aspects de la vie des personnes âgées : maintien à domicile, accueil familial ou en établissement, droits et aides, loisirs et activités... Ce service gratuit s'adresse plus particulièrement aux personnes de plus de 60 ans et à leur entourage.

Renseignement : ☎ **02 54 58 43 79**
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
(répondeur en dehors des heures d'ouverture)

Il fait bon vieillir à Saint-Georges

Tout simplement rompre l'isolement : une mission à laquelle contribue la commune et différents acteurs communaux (suite)

Portage des repas à domicile :

Ce service est proposé à toutes les personnes qui ont des difficultés à préparer leurs repas : personnes âgées dépendantes, personnes seules ou momentanément handicapées.

La commune prend en charge les frais de livraison à domicile par le traiteur. 30 à 40 personnes sont inscrites à ce service pour un coût de 6 euros par colis repas et 7 000 à 8 000 repas par an sont livrés chaque année sur la commune.

Renseignements en mairie : ☎ 02 54 32 30 19

Présence Verte : Service de téléassistance pour le maintien à domicile.

Présence Verte est une association loi 1901 fondée en 1987 qui propose un service fort utile permettant aux personnes isolées ou fragilisées de rester à leur domicile en toute sérénité et aussi pour tous ceux qui ne sont pas certains d'être en mesure d'atteindre facilement leur téléphone... Un transmetteur, une centrale d'écoute et un déclencheur sont les seuls matériels nécessaires.

Tarifs : 25 ou 31 euros par mois selon la liaison téléphonique de l'abonné (abonnement comprenant la prestation d'écoute de la centrale 24h/24, la location du matériel, les interventions de maintenance et le service de convivialité).

Si vous désirez bénéficier de ce service, la mairie de Saint-Georges se charge avec vous du montage de votre dossier administratif. De plus, le forfait installation-maintenance (40 €) est pris en charge par la commune.

D'autres aides financières sont possibles par certains organismes (ex : Conseil général, collectivités territoriales, caisses de retraite...).

L'association Présence Verte Touraine est agréée « **Services à la personne** ». Les abonnés imposables sur les revenus peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt correspondant à 50% des sommes versées (selon dispositions fiscales en vigueur).

Présence Verte

19 Avenue de Vendôme - 41000 Blois

☎ 02 54 44 87 26

www.presenceverte.fr

Alzheimer 41 : L'association locale fait partie de France Alzheimer. Elle a pour objectifs d'informer l'opinion et les pouvoirs publics et de contribuer à la recherche sur la maladie d'Alzheimer, mais localement, elle œuvre surtout pour soutenir les familles de malades et former les aidants familiaux.

Des sessions de formations sont régulièrement organisées à l'intention des familles afin d'offrir des outils essentiels pour comprendre les difficultés du malade, l'adaptation à l'environnement et au maintien de la relation. Les formations sont gratuites pour toute personne accompagnant quotidiennement ou ayant la charge d'un malade Alzheimer.

Une permanence d'information a lieu
tous les lundi après-midi de 14h00 à 17h00 à
l'**Hôpital local**, 14 rue des Bois - **Montrichard**
☎ 02 54 32 97 26

Depuis 35 ans, une association en faveur des seniors de notre commune : l'Age d'Or.

Le but de l'association est de favoriser le « bien vieillir » et de rompre l'isolement en respectant les choix individuels. L'association organise une multitude d'activités sociales, culturelles, sportives, ludiques et touristiques dans une ambiance de franche convivialité.

Ainsi, à Saint-Georges, nos anciens peuvent se retrouver pour différentes activités, grâce à l'Age d'Or.

Le programme des activités est disponible à la mairie, à la bibliothèque ou à la pharmacie.

Permanence tous les jeudi après-midi à la salle des fêtes.
Contacts : C. **Jeuneau** - Tél /Fax **02 54 32 78 68**



Fédération JALMALV : Jusqu'à la mort, accompagner la vie

Une réunion d'information est organisée à la mairie de Saint-Georges, le vendredi 25 janvier à 18h30.
Venez nombreux.

Il était une fois l'Age d'Or

L'idée de la création de ce club fut une idée de Nicole Duthil, rejointe immédiatement par Claude Roy et Maurice Jourdain. Pendant de nombreuses années, Claude Roy fut la cheville ouvrière de cette dynamique association.

C'est le 2 mai 1977 que les statuts de l'association sont déposés en préfecture.

Son but est de permettre aux retraités et personnes âgées de toutes conditions

sociales de mieux se connaître, d'échanger leurs connaissances, d'améliorer leur existence au sein de la commune. L'association offre aide et assistance pour lutter contre l'isolement et propose à l'époque :

- Des réunions le jeudi avec jeux de carte (belote, manille coïnnchée, tarot, bridge...) mais aussi échecs, travaux manuels, pétanque...
- Piscine à Montrichard
- Gym au calvaire (à même le béton, juste après le catéchisme, pour bénéficier de la faible chaleur du poêle à mazout). D'ailleurs, pour remercier M. le Curé, les membres de l'Age d'Or se chargèrent de rénover sa chambre-bureau !

Très rapidement, des sorties et voyages permirent aux membres de découvrir les environs (centrales de St-Laurent ou Avoine, chocolaterie Poulain, serres Simier...), puis la France, puis le monde entier au cours de superbes voyages.

Pour faire rentrer un peu d'argent, le club se lança dans l'organisation d'une tombola, grâce à la générosité des adhérents et commerçants qui offraient volontiers des lots. La tombola devint rapidement un rendez-vous incontournable. Jusqu'en 1986, le club édita un bulletin qui relatait la vie du club : les anniversaires des 75 ans fêtés tous les trimestres, les noces d'or ou de diamant, les anecdotes écrites par Marcel Beslin ou Gatien Legrand, les extraits du livre de Célestin Breton, l'histoire des moulins de Saint-Georges, le vie de Clément Bayard, de Jacques Bastard (président des inventeurs du Centre et natif de Saint-Georges), l'histoire du vase de Sèvres qui se trouve à la mairie...



A l'Age d'Or, les fêtes étaient fréquentes et les animations de plus en plus élaborées. La Fête de Printemps, spectacle de grande qualité, accueillit jusqu'à 380 spectateurs en 2003. Ces spectacles apportaient beaucoup de bonheur aux spectateurs, mais aussi aux organisateurs en offrant leurs talents parfois insoupçonnés : saynètes, sketches, chorégraphie, chants, folklore, danses, costumes, décors et créativités dans tous les domaines.

Des extraits de ces spectacles étaient parfois exportés jusque dans les maisons de retraite, maisons de santé, hôpitaux et clubs voisins. L'association est vite devenue célèbre, puisque le 11 décembre 1980, un reportage sur le club était diffusé au journal de 20 heures sur TF1 !

Au fil des années, de nouvelles activités se sont développées : peinture sur soie, émaux, inclusions sous résine, danses folkloriques et de salon, anglais, relaxation, yoga, décoration florale, journées champêtres, méchouis, parties de pêche, expositions, scrabble...

Oui, vraiment, l'association est un acteur incontournable de Saint-Georges et l'on peut remercier les membres de l'association, aujourd'hui présidée par Claude Jeaneau et secondée par Nicole Duthil, qui depuis 35 ans ne ménagent pas leur peine pour proposer toutes ces activités et loisirs à nos anciens.

Profitions aussi de cet article pour rendre hommage à Claude Roy, femme au caractère bien trempé, qui présida longtemps l'association et nous a quittés cette année. Elle a su apporter distractions et lien social pour beaucoup de seniors de Saint-Georges et des communes alentours. C'est effectivement en 1977, en s'installant définitivement dans la commune à l'âge de 47 ans, que Claude décida de mettre son dynamisme au service des plus anciens.

Grace à sa persévérance, sa forte personnalité, mais surtout son dévouement et son grand cœur, elle a su faire aboutir un beau projet qui perdure. ■

Comité d'animation

**Le comité d'animation vous souhaite une bonne année 2013
et vous propose de vous joindre aux nombreuses randonnées qu'il organise régulièrement :**

- ▶ le 6 janvier, randonnée de la galette des rois,
- ▶ le 17 mars, randonnée de printemps,
- ▶ le 1^{er} mai, randonnée des Gaulois,
- ▶ le 4 août, randonnée semi-nocturne avec repas à l'arrivée,
- ▶ le 15 septembre, randonnée des vendanges.

Enfin, venez-vous joindre aux animations proposées tout au long de l'année :

- ▶ 22 mars : Concert « America » de l'Ensemble orchestral du Loir-et-Cher à la salle des fêtes,
- ▶ avril : passage du Tour du Loir-et-Cher (course cycliste),
- ▶ le 1^{er} mai : la Fête gauloise et le Marché aux plantes,
- ▶ le 1^{er} et 2 juin : Rassemblement des Saint-Georges de France à Saint-Georges d'Oléron,
- ▶ le 13 juillet : repas champêtre avec bal et feu d'artifice,
- ▶ le 21 septembre : Concert de l'Orchestre symphonique de la Région centre (36 musiciens) à l'église de Saint-Georges,
- ▶ et le 1^{er} décembre : le marché de Noël.

Rassemblement des Saint-Georges de France à St-Georges d'Oléron

Possibilité de départ le 31 mai à 4h30
et retour le 1^{er} juin vers minuit.

150 € /pers. comprenant le transport,
3 repas pris sur le site,
la nuitée et 1 visite.

Sur place, vous pourrez partir en vélo
pour découvrir l'Ile d'Oléron !

Inscriptions et renseignements :

☎ 02 54 32 71 36 ou 02 54 32 88 46



Liste des associations domiciliées à Saint-Georges-sur-Cher intervenant sur notre commune

NOM	PERSONNE A CONTACTER	TÉLÉPHONE	MAIL OU ADRESSE
DRAGONS DE ST-GEORGES - handball	Mme Marième MAZÉ	06 62 22 32 60	dragons-hb41@laposte.net
PLUME TOURANGELLE - badminton	M. François PAJOT		francoispajot@free.fr
CLUB DE TENNIS DE TABLE	M. Jean-Michel JANSSENS	02 54 32 66 27	mjmjanssens@orange.fr
USSG-FOOTBALL	M. Pascal GUERIN	02 54 32 40 86	
	M. Philippe MOREAU	02 54 32 66 94	
JUDO CLUB	M. Laurent COCHELIN	02 54 32 81 04	laurentetmelinda.cochelin@neuf.fr
L'ALERTE	M. Fabrice DUCHATELET	06 75 71 46 00	fm.duchatelet@wanadoo.fr
TENNIS CLUB	M. Marcel WALLEMACQ	02 54 32 96 73	marcel.wallemacq@free.fr
PETANQUE SAINT GEORGIENNE	M. Raphaël QUITTANSSON	02 54 32 30 16	Le.nanou@aliceadsl.fr
CLUB DE TIR	M. Fabien BATAILLE	06 29 07 70 82	fabienbataille@yahoo.fr
CLUB DE CHASSE	M. Eric LELIEVRE	02 54 32 50 14	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	M. Nelson SIMOES	02 54 32 30 92	s-annie@neuf.fr
AGE D'OR	M. Claude JEAUNEAU	02 54 32 78 68	christian.malteau@wanadoo.fr
	Mme Nicole DUTHIL	02 54 32 30 26	cortier.gerard@orange.fr
COMITÉ D'ANIMATION	M. Fabrice DUCHATELET	06 75 71 46 00	fm.duchatelet@wanadoo.fr
SOUFFLEUR ENDORMI - Théâtre	Mme Martine GABELOTAUD	02 54 32 01 88	martinegabelotaud@orange.fr
AMIS DU PRIEURÉ	Mme Danièle THERIZOLS	02 54 32 59 77	prieuredelachaise@yahoo.fr
TI'MOUN (assistantes maternelles)	Mme Anne PONTLEVOY	02 54 32 49 78	anne.pontlevoy@hotmail.fr
AMICALE DES PECHEURS	M. Claude HUET		La Brossette 41400 Faverolles/Cher
AMICALE DES POMPIERS	M. Emmanuel PONTLEVOY	06 72 19 21 11	emmanuel.pontlevoy@wanadoo.fr
F.N.A.C.A	M. Jacky BIDAULT	02 54 32 37 40	
U.N.A.C.F.N	M. Jean DESOUCHE	02 54 32 34 72	
A.C.P.G	Mme GANDON	02 54 32 35 98	
UN P'TIT COUP DE POUCE	Mme JACQUEMIN	06 34 96 72 58	Jacqueminmonique41@orange.fr
		02 54 32 81 98	
MODELES CLUB ST-GEORGES		02 54 32 48 88	
AEROMODELISME	M. Pierre HOPPE	06 84 47 38 27	pierrehoppe@hotmail.com

Les informations nous ont été communiquées par les associations. Les associations non citées n'ont pas fourni d'information.
Le prochain Écho de Saint-Georges paraîtra début mars 2013.

Les associations **domiciliées sur la commune de Saint-Georges-sur-Cher** peuvent nous adresser leurs textes
avant le 27 janvier 2013 sous format Word à l'adresse : mairie.st.georges41@wanadoo.fr.

Aucune photo de résolution inférieure à 1 Mo ne pourra être publiée (photo format JPG séparée du texte).

Age d'Or



Vous êtes retraités, ou vous avez cessé votre activité, n'hésitez pas, venez rejoindre l'Age d'Or, qui depuis plus de 35 ans offre à tous ceux qui désirent trouver une occupation un choix parmi de multiples activités.

Dès le jeudi 10 janvier 2013, jour de la Galette des Rois de notre club, soyez nombreux à adhérer à notre association (cotisation annuelle 17 €). Venez découvrir une ambiance chaleureuse et porteuse d'amitié et de solidarité.

Réunions tous les jeudis de 14h00 à 17h30 à la salle des fêtes.

Programmes mensuels disponibles au secrétariat ainsi qu'en mairie.

Contacts :

C. Jeauneau ☎/Fax 02 54 32 78 68

N. Duthil ☎ 02 54 32 30 26 courriel : nicole.duthil@orange.fr

C. Malteau courriel : christian.malteau@wanadoo.fr

G. Cortier courriel : cortier.gerard@orange.fr



Après-midi scrabble de l'Age d'Or

2012



2013

De bons résultats

- Maintien des équipes Seniors en D2 et D3
- De très bons résultats des jeunes dans les plateaux départementaux
- Les U11 et U13 parmi les lauréats des Rencontres exemplaires

Rétrospective ...

La saison 2011-2012 a été une bonne année sportive : les deux équipes seniors ont maintenu leur positionnement en 2^{ème} et 3^{ème} division. Les équipes jeunes, U13, U11, U9, U7, ont également brillé dans les différentes manifestations organisées par le district. L'USSG continue à prouver son engagement dans les actions de fair-play, les jeunes, U11 et U13 ont été lauréats des rencontres exemplaires.

Le bon fonctionnement de l'école de foot a lui aussi été récompensé : les jeunes de l'USSG ont été invités à participer à la journée des écoles de foot organisée par la ligue à l'IFR de Châteauroux.

L'USSG ne saurait fonctionner sans ses bénévoles qui participent de manière assidue à la vie sportive du club et à l'organisation des manifestations.

Calendriers, choucroute, loto, tournoi des Jeunes, feu de la Saint-Jean, contribuent, de par leur succès à équilibrer les comptes du club. Sans oublier la buvette, qui a valu à Geneviève PINAULT une « licence en or » reçue le 10 juin dernier à Romorantin lors de la journée régionale des bénévoles organisée par la Ligue du Centre. Félicitations et un grand merci à Geneviève pour son soutien sans faille et son dévouement !



Les jeunes de l'USSG, et quelques encadrants, lors de la remise des récompenses après l'assemblée générale de mai 2012

Quelques chiffres 2012-2013

180 licenciés
2 équipes seniors vétérans
Des équipes jeunes U15, U13, U11, U9 et U7
23 dirigeants et dirigeantes
4 éducateurs et 1 entraîneur
2 arbitres

Perspectives ...

Le mot du Président, Jacques Chauvin

Je tiens à remercier tous les joueurs, bien sûr, mais aussi l'encadrement (dirigeants et entraîneurs), notre nouveau responsable technique, les arbitres, les bénévoles et les parents de nos jeunes pousses qui sont également une aide précieuse lors des déplacements : ils sont le relais des encadrants dans l'apprentissage et la mise en pratique des règles du fair-play. Je tiens aussi à remercier monsieur le Maire pour sa contribution à l'entretien des équipements du club : pendant la période estivale, le deuxième terrain a été remis en état et son éclairage mis à niveau, et les douches des vestiaires ont de l'eau chaude. Toutes les conditions sont requises pour bien débiter la saison !

Le fort potentiel de jeunes et la stabilité de l'effectif seniors nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité et de se fixer des objectifs ambitieux :

- de bons résultats pour toutes les équipes, avec la perspective de la D1 pour l'équipe première et le maintien de la réserve en D2,
- la poursuite de la formation de l'encadrement,
- la promotion du football féminin,
- le renouvellement du label école de foot.



Passation de relais entre Benoît HODIMONT (à droite) et Willy GUERIN, nouveau directeur technique

Société de tir de Saint-Georges

La Fédération Française de Tir compte 28 ligues et plus de 140 000 licenciés âgés de 7 à 99 ans dont 5 000 compétiteurs (200 de niveau international), 30 tireurs ayant participé aux J.O. et 9 médaillés aux Jeux Olympiques. On compte environ 11 000 femmes. C'est le troisième sport individuel pratiqué dans le monde (après le tennis et le golf). Il s'agit d'un sport diversifié, grâce à ses nombreuses disciplines, et qui se pratique à tout âge.

Notre association de Saint-Georges vient de conclure la saison 2011/2012 sur de bons résultats. En effet nos compétiteurs ont établi de très bonnes performances en général, et comme tous les ans nous avons des tireurs sur les podiums en finale des championnats de France notamment en tir de précision carabine et aussi aux armes anciennes.

Notre école de tir fonctionne parfaitement avec à ce jour 12 juniors inscrits. Certains ont participé aux championnats départementaux et effectué un très bon score récompensé par une remise de coupes des mains du président du Comité départemental.



Remise des coupes à nos juniors lors de l'AG du Comité départemental le 22/09/2012 à Vendôme

Nous sommes actuellement le deuxième club du Loir-et-Cher en nombre d'adhérents avec 138 licenciés.

Comme tous les ans, notre club a participé au Forum des associations, ce qui nous permet de recruter toujours plus de nouveaux membres.

Depuis septembre nous avons une nouvelle équipe dirigeante présidée par Fabien Bataille.

Le 4 août 2012, nous avons eu le plaisir d'accueillir dans nos locaux l'équipe de pompiers de la commune encadrée par Frédéric Martin,

membre de notre club pour un stage d'initiation au tir et d'informations sur les armes.

En 2013, nous organiserons notre traditionnelle Bourse Militaria qui remporte toujours un grand succès, celle-ci aura lieu le 4 mai 2013 à la salle des sports de Saint-Georges-sur-Cher (ouverte à tous).

Contacts : Jacques Lesage - ☎ 02 54 71 52 20

Courriel : Club-de-tir@orange.fr

Ping-Pong Club

Résultats 2^{ème} phase

(du 1^{er} janvier au 30 juin 2012) :

- 1^{ère} équipe : 4^{ème} de EXC (montée en R3)
- 2^{ème} équipe : 2^{ème} de D2 (maintien)
- 3^{ème} équipe : 3^{ème} de D3 (maintien)
- 4^{ème} équipe : 5^{ème} de D5 (maintien)
- 5^{ème} équipe : 6^{ème} de D5 (maintien)



La 1^{ère} phase de la saison 2012/2013 a débuté fin septembre avec ces 5 équipes, l'objectif restera le maintien et peut être la montée pour la D2.

Cette année, nous faisons intervenir un entraîneur diplômé pendant 15 séances le mardi soir tous les 15 jours, environ 10 joueurs jeunes ou adultes profitent de ses conseils. Grâce à la générosité de 2 sponsors, Super U de Chissay et MMA de Montrichard, nous avons pu renouveler nos jeux de maillots.

Merci à eux.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre chacun trouvera un partenaire pour se faire plaisir, car c'est avant tout un sport pour tous : petits et grands.



Les cinq équipes réunies

Les compétitions ont lieu dans le hall sportif le samedi soir pour les 4 équipes qui jouent en départemental et le dimanche matin pour l'équipe jouant en régional, les dates sont inscrites sur les portes du hall sportif. Venez nous encourager et découvrir ce sport à la portée de tous.

Effectifs 2012/2013 :

Licences compétition : 24

Licences loisirs : 26

Entraînements :

Jeunes :

les vendredis scolaires
de 19h à 20h45

Seniors :

le mardi de 20h30 à 22h30
le vendredi de 20h30 à 22h30

Contacts :

Jean Michel JANSSENS

☎ 02 54 32 66 27 - 06 71 10 01 71

Gilles PELLÉ

☎ 02 54 32 02 85 - 06 41 92 06 94



Dragons de Saint-Georges

Après une 2^{ème} année consacrée à la consolidation du club, les Dragons de Saint-Georges Handball entament une 3^{ème} saison basée sur le renforcement de l'effectif. Avec un nouveau bureau depuis le 1^{er} juillet, le club continue sur sa lancée, respectant toujours la même politique d'association ouverte et conviviale.

Le regroupement de tous les créneaux horaires le jeudi a permis de prendre un entraîneur ayant son Brevet d'Etat. Nicolas BARLET nous arrive directement de Vendôme et son expérience d'entraîneur sur toutes les catégories d'âge, féminines et masculines, est un atout essentiel dans la progression de tous les joueurs du club.

Ce regroupement le jeudi de 16h30 à 22h30 n'a pu voir le jour que grâce à un remaniement des créneaux des clubs utilisant le hall sportif et la bonne entente entre les associations a fait le reste. Désormais, chaque équipe du club a son propre créneau, et cela a permis d' étoffer l'effectif seniors : 19 filles et 21 garçons.

Les moins de 12 ans aussi se sont renforcés mais c'est notamment dû aux plus jeunes qui ont changé de catégories d'âge. L'effectif des moins de 10 ans s'est quant à lui quelque peu étioilé mais nous acceptons toujours de nouveaux adhérents dès 6 ans. En tout cas la saison s'annonce sous de bons auspices avec déjà des victoires pour les jeunes et les féminines.



Et à côté du sportif, à noter la grande soirée dansante Tartiflette qui aura lieu le samedi 26 janvier avec en nouveauté cette année une tombola et de nombreux lots à gagner... Alors pensez à réserver...

Entraînements : - 10 ans : 17h -18h15
(directement pris à la garderie de l'école)
- 12 ans : 18h15 - 19h30
Seniors féminines : 19h30 – 20h45
Seniors masculins : 20h45 – 22h15

Renseignements : **06 62 22 32 60** Courriel : **dragons-hb41@laposte.net**



Amicale sportive et touristique des Pompiers

L'année 2012 a été l'année des premières pour le Centre de secours des pompiers...

Première année en tant que sapeurs-pompiers pour nos trois jeunes recrues qui viennent gonfler à 18 notre effectif :

- Romain Nail et Jimmy Corbatt (issus de l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Montrichard qui, grâce à leur réussite au brevet, ont validé quatre années de formation),
- Julien Vigneulle.

Après un petit temps d'adaptation et de formation complémentaire, ils vont pouvoir servir la population St-Georgienne au cours des nombreuses interventions du centre de secours.

Première aussi pour l'Amicale qui organisait pour la première fois le VITIBROC, manifestation dont le but était de relancer la foire aux vins et de pérenniser une des plus vieilles brocante de Loir-et-Cher. Et, malgré une météo capricieuse pour ce deuxième week-end de juillet, la soixantaine d'artisans, de vignerons et de professionnels venue de Saint-Georges et des environs, associée à une centaine de brocanteurs, ont contribué à la réussite de cette foire.

Tous se sont donnés rendez-vous, pour la deuxième édition qui aura lieu **le 13 et 14 juillet 2013** avec un changement de décor au bord du Cher. Nous invitons tous les artisans, vignerons, professionnels du bâtiment, intéressés pour venir exposer, à réserver dès à présent leur emplacement au **06 72 19 21 11**. Le programme de la manifestation vous sera dévoilé lors d'un prochain écho.



Vitibroc



Judo Club Saint-Georges Val de Cher



En septembre 2011, le Judo club de St-Georges reprenait la gestion du judo de Montrichard après avoir repris celle de Thésée en 2010, nous plaçant troisième club du département en nombre de licenciés. Nous sommes aujourd'hui 213. La reprise de Montrichard a été l'occasion de modifier notre nom.

Nous nous appelons désormais « Judo Club Saint-Georges Val de Cher » et nous sommes adhérents du CAM. Cette nouvelle organisation sur les trois dojos (St-Georges/Cher, Thésée et Montrichard) nous permet de proposer des cours tous les jours à nos adhérents grâce au renfort d'un deuxième professeur Jérémie Vlna, en plus de François Lecomte.

La saison 2011-2012 a été très riche en résultats avec de très bons classements lors des différentes compétitions. Deux judokas ont porté nos couleurs au plus haut niveau : Justin Merlier s'est classé 7^{ème} des 1/2 finales du championnat de France Junior, Léa Merlier a participé à la finale des championnats de France Cadette à Coubertin à Paris, et Inès Jouanneau 1^{ère} au Championnat régional.

Aujourd'hui, la bonne qualité d'enseignement et un environnement convivial nous permettent de fidéliser nos licenciés.

Vous pouvez venir découvrir tout au long de la saison nos différentes disciplines en faisant une séance d'essai gratuite : Judo, Jujitsu (self défense) et taïso (préparation physique où l'on travaille le cardio, l'assouplissement et le renforcement musculaire.)

N'hésitez pas à venir nous voir, nous vous accueillerons avec plaisir.

Manifestations à venir :

- 19 janvier : Galette du Judo pour nos licenciés et leur famille
- 9 mars : Loto du Judo
- 21 avril : Interclub
- 25 mai : Fête du club

Retrouvez toutes les informations pratiques sur notre site :

www.judoclub-stgeorgessurcher.fr

Tennis Club

Très bonne saison 2011/2012 pour notre club qui compte 106 adhérents (57 adultes dont 21 femmes et 49 jeunes). Viviane, notre monitrice et Jean-Marie, notre animateur sportif, assurent 13 h de cours par semaine. Nous avons également bénéficié de la formation d'un moniteur AMT avec brevet de secourisme financée par le club et opérationnel pour la saison 2012/2013 (ce qui porte à 3 le nombre d'initiateurs). Nous remercions la commune de S-Georges, Super U, CMA, le Crédit Agricole et le CNDP pour leurs aides financières ; sans elles, nous ne pourrions réaliser notre programme. Enfin, les 2 courts extérieurs ont été rénovés : merci à Monsieur le maire et son équipe municipale !

Championnats :

Très bons résultats dans l'ensemble, en progression.

Hiver : Octobre : 2 équipes vétérans + 35 ans (1 homme et 1 femme).

Novembre : 2 équipes hommes et 1 équipe femmes.

Été : 3 équipes hommes, 1 équipe femmes, 2 équipes jeunes garçons.

Individuels jeunes : 7 ados y ont participé.



Quelques jeunes au cours avec Jean-Marie

Animations :

- Journées convivialité
- Tennis loisirs les lundis et jeudis de 8h30 à 12h
- Découverte du tennis avec les grandes sections de l'école maternelle du Gai Savoir
- Animations avec le Centre d'Accueil de St-Georges pendant les vacances scolaires
- Journée « mini-tennis en fête » à Blois
- Journée à Roland Garros, lors des qualifications pour le tournoi ATP
- Participation à l'animation dans le cadre du Tournoi futur de Blois (6 jeunes ont pu échanger quelques balles avec des champions ATP)

- Tournoi « Marcel Bedu » : 20 participants (simple hommes).
- Stage tennis en juillet.
- Echanges avec l'équipe de LE TRAIT en Seine-Maritime.
- Repas champêtre « chez Francis » à St-Julien-de-Chédon (60 personnes).

La saison 2012/2013 se présente semblable à l'année écoulée. Toutes les animations seront reconduites, améliorées et peut-être... augmentées dans nos créneaux de disponibilité

du hall sportif qui sont actuellement au maximum. Deux journées de convivialité sont prévues : 1 en janvier et 1 en mars. Le but est de permettre aux joueurs et joueuses de se rencontrer et d'échanger quelques balles dans une bonne ambiance.

Pour cette année aussi, financées par le club : amélioration de l'éclairage sur le court extérieur n° 1 et étude de prix pour la location d'un car pour une nouvelle journée à Roland Garros en mai prochain.

Renseignements : Marcel Wallemacq, président ☎ 02 54 32 96 73
Alain Borie, vice-président ☎ 02 54 32 95 54



USEP Gai Savoir

Par les nombreuses rencontres qu'elle organise, l'USEP 41 vise à développer un bon esprit sportif. Au travers d'une vie associative au sein de la classe et en dehors du temps scolaire, elle contribue à la formation de citoyens responsables. Au niveau de l'école de Saint-Georges, l'USEP du Gai Savoir organisera encore une fois de nombreuses activités en 2012 : 2013 pour les élèves de l'école affiliés.

Nous nous rassemblerons quelques mercredis de 13h30 à 17h00 (ces horaires pourront varier en fonction du lieu de la rencontre). Nous nous rendrons à la manifestation sportive soit en car, soit en voiture selon le nombre de participants et la proximité de l'école qui nous accueillera. Les élèves seront sous la responsabilité des adultes accompagnateurs et des enseignants présents.

- mercredi 16 janvier : Jeux Athlétiques à St-Aignan-s/Cher
- mercredi 30 janvier : Nouveaux sports à St-Georges-s/Cher
- mercredi 6 février : Basket à Cour-Cheverny
- mercredi 6 mars : Jeux de raquettes à St-Georges-s/Cher
- mercredi 27 mars : Rugby à St-Aignan-s/Cher
- mercredi 15 mai : Jeux traditionnels à Cormeray
- mercredi 22 mai : Rencontre maternelles à Noyers-s/Cher
- mercredi 19 juin : Rencontres départementales à Blois
- mercredi 3 juillet : Jeux aquatiques à Faverolles-s/Cher

L'année scolaire et sportive 2012-2013 de l'USEP Gai Savoir se terminera par la participation de la classe de GS/CP aux **P'tites Randos du 10 au 12 juin 2013**. Les élèves partiront à Soings-en-Sologne pour vingt kilomètres de randonnée ponctués par la découverte du patrimoine local et des animations concernant la nature (pêche en étang, élevage de faisans, cueillette de fraises...)



Mais l'avenir de notre association dépend de nous tous ! Le conseil municipal de Saint-Georges apporte sa contribution à la vie de l'association en lui attribuant une subvention et en prêtant le car communal conduit par une de ses employées. De nombreux parents ont également apporté leur pierre à l'édifice par leur présence et leur soutien. Nous espérons que certains rejoindront l'équipe d'encadrement qui n'est pas obligatoirement composée d'enseignants. Depuis la dernière AG, les membres du bureau sont : Jessica Leduc (présidente), Claire Garré (trésorière) et Marina Janssens (secrétaire).

Avis aux amateurs de moments conviviaux autour du sport et des enfants...

L'Alerte

Nouveau départ pour le club de gymnastique L'Alerte après l'Assemblée générale du 7 septembre 2012. La nouvelle équipe de bénévoles a lancé la saison 2012-2013. Les cours ont donc repris :

- Pour les adultes avec 4 créneaux possibles le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Pour les plus de 3 ans avec des séances du lundi au samedi suivant les tranches d'âges et les disciplines choisies (initiation, loisir, compétition, team gym, acrogym et trampoline).
- Pour les moins de 3 ans, nous allons aussi ouvrir un créneau.

Pendant les vacances, des stages seront proposés.

Les compétitions commenceront par les individuels filles et garçons le 12 janvier 2013 et les équipes les 9 et 10 février 2013.

Informations au : ☎ 09 75 96 82 39 ou par Courriel : salledegym0431@orange.fr

Un P'tit coup de pouce

Notre association attaque sa troisième année d'existence. Nous aidons actuellement 103 familles du canton.

Nous remercions tous nos généreux donateurs qui nous permettent d'aider toutes ces familles (vêtements et jouets pour Noël).

Nos permanences ont lieu chaque mardi et vendredi de 14h à 17h et éventuellement sur rendez-vous au 39 rue du Général de Gaulle à Saint-Georges.

Renseignements : ☎ 06 34 96 72 58



Amicale des Donneurs de sang

L'Amicale des Donneurs de sang vous remercie de vous être joints à elle pour ses festivités 2012.

Les animations 2013 : dimanche 3 février : Choucroute
dimanche 14 avril : Thé dansant
samedi 12 octobre : Dîner dansant

Les dates des prochaines collectes de sang pour 2013 ne nous ont pas encore été communiquées. Elles seront inscrites dans le prochain Echo.

Ecolegram

L'association de Parents d'élèves ECOLEGRAM a été créée le 5 juillet 2012. Le bureau est composé de Suzy Saint-Macary (présidente), Sandra Gillet et Guylaine Meusnier (vice-présidentes), Laura Roda (secrétaire), Sandrine Le Guellec et Sylvie Bataillon (vice-secrétaires), Gwênaëlle Mouhet (trésorière) et Christelle Lescroart (vice-trésorière).

Notre objectif est d'organiser des manifestations au profit des enfants de l'école du Gai Savoir afin d'aider au financement des sorties scolaires et du matériel pédagogique.

Afin d'y parvenir, une vente de viennoiseries a débuté le vendredi 12 octobre et se tiendra tous les vendredis à 16h30.

Le montant de la cotisation est fixé à 5€ par famille. Si vous souhaitez adhérer, merci de vous adresser à :

ecolegram@gmail.com

Quelques dates à retenir dès à présent pour l'année scolaire 2012-2013 :

- samedi 9 février : Carnaval
- samedi 6 avril : Chasse à l'œuf
- samedi 13 & dimanche 14 avril : Bourse aux vêtements
- samedi 29 juin : Kermesse de l'école



le bureau de l'association Ecolegram

Les amis du Prieuré



Bilan de l'année 2012 :

Le Dîner médiéval, le 21 juillet (animation Ganecoux) a été très réussi avec une ambiance, une météo et un repas appréciés. L'opération sera renouvelée

en 2013 avec une autre animation.

Le 16 septembre, les Journées du Patrimoine étaient l'occasion de vendanges à l'ancienne. La journée fut belle pour les figurants costumés pour l'occasion et les visiteurs ont pu découvrir et apprécier les techniques de presse de la vendange sur le vieux pressoir.

Enfin, le 10 novembre, la messe de St-Hubert a été célébrée avec les trompes de l'équipage du Chêne Rond (organisateur Francois Place) et départ de chasse à courre au "renard".



UNC - AFN Saint-Georges

Le 20 juin 2012, quarante personnes participaient à la sortie annuelle organisée par l'U.N.C – A.F.N. de Saint-Georges.

De bonne heure, le car a pris la route direction St-Nazaire pour une visite guidée des chantiers navals, découverte du site et de la construction des paquebots (logistique et haute technologie sur 108 hectares).

Après un déjeuner au restaurant situé dans l'ancienne base sous-marine allemande, le groupe a pu visiter le site Airbus où sont assemblés puis transportés les éléments. De retour à Saint-Georges en fin de soirée, le groupe était enchanté de cette journée sous le soleil.

Les anciens d'AFN qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenus.

Contacts : Jean Desouche (président) ☎ 02 54 32 34 72
ou Michel Bouland ☎ 02 54 32 77 35



Informations paroissiales

Horaires des messes : D'une manière générale, il y a 2 messes par mois, les 2^{ème} et 4^{ème} dimanche du mois.

Voici les dates prévues de janvier à mars 2013 :

dimanche 13 janvier: 9h30

dimanche 27 janvier: 9h30

dimanche 10 février: 9h30

dimanche 24 février : 9h30

dimanche 10 mars: 9h30

il y a également une messe tous les mardis à 18h00.

diacres et séminaristes. Au service des paroisses de notre secteur, et à l'exception du curé Don Pierre Antoine Belley basé sur notre paroisse depuis 2002, de nouveaux visages de la Communauté Saint-Martin à Candé nous ont rejoint en septembre dernier. Voici donc la composition de l'équipe paroissiale :

• Don Pierre-Antoine Belley	Curé du secteur
• Don Anne-Guillaume Vernaect	Vicaire
• Don Matthieu de Neuville	Prêtre
• Don Erwan Courgibet	Diacre

Encore une nouvelle équipe pour la paroisse : « Un petit tour et puis s'en vont ! ». C'est parfois ce que l'on entend à propos des prêtres,

Au service du catéchisme le mercredi matin à Saint-Georges, interviennent Don Anne-Guillaume mais aussi Phil Schulze Dieckhoff et Stanislas Martin, séminaristes actuellement en stage sur nos paroisses.

Etat-Civil

LES NAISSANCES

Gatien REVEL - Clélia VANHOUCKE - Méryl VANHOUCKEI - Tom DUMONT - Aléan PIRES--AREIAS - Célia GUERIN - Laureline TRUONG--BAYET - Phlavien LEHOUX - Maxence VIEIRA DA SILVA - Jade CHAUVIN - Sarah CORBEAU - Liloo CHASSAING - Nolan DEFEING - Blanche MONNEROT - Sacha AUDOUIN - Marius PARIS - Daysi RENARD - Lucas FEYTI - Inès ARETHUSE - Malicia BOUCLET - Ilan NEVES - Alix PIRON - Mayeul HUARD - Arsène BRETON - Klémence LALIER - Eloïse GIRONDEAU - Coraline BOURGOIN LESCOP - Thiago MARTIN - Célia NAIL

LES MARIAGES

Chantal HOUSSARD et André LANCELLE - Valérie NEVOIT et Damien MOREAU - Elodie MATHIEU et Kevin YOUNG - Mireille THOMAS et André RICHARD - Mélanie MUNNE et Anthony DUFOUR

LES DÉCÈS

Alain MEYER (95 ans) - Guy CHARRAULT (75 ans) - André THÉRET (87 ans) - Gérard LEFEBVRE (81 ans) - Jeanne DEVIENNE née CEPPE (95 ans) - Paulette LAMAGDELAINE née ROCTON (94 ans) - Louis DUTHIL (77 ans) - Claude ROY née PAYEN (83 ans) - Eric AUVRAY (45 ans) - Louise DOROTTE née GAUTHÉ (91 ans) - Françoise RICHARD née REYX (85 ans) - André FOISSIER (88 ans) - Philippe CHAVIN (64 ans) - Paulette GUESNARD née MILLIER (91 ans) - Alice CHAUVIN née VIDALOT (94 ans) - Maurice LESUEUR (97 ans) - Madeleine RAVAND née BARDOU (89 ans) - Dina BONANDRINI née ARDUINI (92 ans) - André NOIRET (87 ans) - Gilberte BERY née GIRARD (89 ans) - Léonne BOURGOGNON née LEFETZ (97 ans) - Elisabeth MAJCHRZAK née KOSIK (97 ans) - Nicole VALLÉE (58 ans) - Raymond GODEFROI (88 ans) - Madeleine TETU née FONTAINE (89 ans) - Madeleine FESNEAU née BOUFFAULT (86 ans) - Adeline VELLERET née LEBLEU (96 ans) - Ida BESNARDEAU née QUINET (97 ans) - Odette LASNIER née PERROT (79 ans) - Solange XECH née CLÉMENÇON-JOLY (93 ans) - Maurice ELLEGEST (83 ans) - Jacqueline CHARPENTIER née SIROT (88 ans) - Odette DAVID née DELHAL (86 ans) - Marie TRINDADE (88 ans) - Denise LEFRESNE née LEPAGE (99 ans) - André MORNE (95 ans) - Henri GRINCOURT (89 ans) - Maurice BLANCHIS (93 ans) - Lucienne BOUQUIN née FOUASSIER (81 ans) - Jacques PINTA (88 ans) - Marc SEGUIN (85 ans) - Adrienne ROULLEUX née SARTI (78 ans) - Liliane SOURDIAUCOURT née MARCHAND (86 ans) - Marcelle LEBRÉGEAL née PROUST (76 ans) - Madeleine LANGLET née DELASALLE (82 ans) - Renée MOUZAY née TREMBLAY (95 ans) - Joséphine RENARD née ORTICA (73 ans) - Josseline THIBault née TORTAY (89 ans)

Dates à retenir 2013

Manifestations connues en date du 31 octobre 2012, sous réserve de confirmation par les organisateurs.

6 janvier :	Randonnée de la galette des Rois
11 janvier :	Vœux du maire (salle des fêtes)
25 janvier :	Réunion d'information (18h30 à la mairie) « Jusqu'à la mort, accompagner la vie »
26 janvier :	Tartiflette du Hand
3 février :	Choucroute des Donneurs de sang
9 février :	Boum et carnaval de l'association Ecolegram
16 février :	Choucroute du Foot
9 mars :	Loto du Judo
16 mars :	Loto du Foot
17 mars :	Randonnée de Printemps
22 mars :	Concert symphonique de l'Ensemble orchestral du Loir-et-Cher : « America »
6 avril :	Chasse à l'œuf de l'association Ecolegram
6 avril :	Bal AICEM
13 et 14 avril :	Bourse aux vêtements de l'association Ecolegram
14 avril :	Thé dansant des Donneurs de sang
1 ^{er} mai :	Fête des Gaulois
4 mai :	Bourse aux armes et Militaria
1 ^{er} et 2 juin :	Rassemblement des Saint-Georges de France à Saint-Georges d'Oléron (17)
9 juin :	Repas de l'Age d'Or
15 juin :	Chorale Montevoix
Samedi 29 juin :	Kermesse de l'école
Samedi 29 juin	Feu de la Saint-Jean
13 juillet :	Fête champêtre et feu d'artifice
13 et 14 juillet :	Vitibroc Sapeurs-pompiers
4 août :	Randonnée semi-nocturne
7 septembre :	Forum des Associations
15 septembre :	Randonnée des Vendanges
5 octobre :	Repas des Anciens
12 octobre :	Dîner dansant des Donneurs de sang
26 octobre :	Loto du Foot
8 novembre :	Loto Alerte
10 novembre :	Repas d'automne Age d'or
24 novembre :	Loto Age d'Or
1 ^{er} décembre :	Marché de Noël
7 et 8 décembre :	Théâtre



